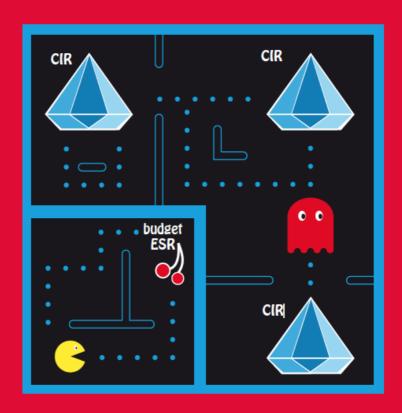
— dossier de presse —

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE sortir de l'austérité



journée à l'initiative du Snes U.p-fsu

20 novembre 2014, 13h30-17h université Paris Descartes amphi. Polonovski 45 rue des Saints-Pères, Paris 6ème









Ce dossier de presse présente un état des lieux de la situation très préoccupante des universités françaises à la rentrée 2014, propose des pistes pour sortir le budget de l'ESR, de la spirale de l'austérité, notamment, de l'examen parlementaire du projet de loi de finances 2015, en termes d'amendements au dispositif « Crédit-Impôt-Recherche » et plus généralement en termes d'alternatives, en France et en Europe.



1. La rentrée 2014 dans les universités

Malgré des effectifs étudiants en hausse, elle s'accompagne de moyens budgétaires absolument insuffisants, qui dégradent les conditions d'accompagnement et de travail des étudiants et conduisent à l'instauration de capacités d'accueil et à des suppressions de formation.



2. Un an après la mise en place des ESPE

page 9

L' absence d'un cadrage national fort des formations engendre des inégalités, les moyens alloués ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée, les conditions de travail des formateurs sont fortement dégradées, le temps de service excessif des fonctionnaires stagiaires est incompatible avec une formation en lien avec la recherche.



3. Un service public national en danger

Le lancement de l'appel à projet PIA2, précipite les établissements dans la course folle aux regroupements et conforte une vision essentiellement utilitariste et concurrentielle de l'enseignement supérieur où IDEX et ISITE concrétiseront la mise en œuvre d'un service public à deux vitesses.



4. Un déficit d'emplois très préoccupant

page 15

D'après le ministère, 1000 emplois supplémentaires seraient affectés chaque année dans l'enseignement supérieur et la recherche, en premier lieu dans les universités. En fait, les rapports de la Cour de Comptes montrent que des milliers d'emplois (10 000 en 2013) sont en fait non pourvus (« gelés pour la plupart).

5. La précarité des enseignants et enseignants-chercheurs du Sup

page 17

La montée de la précarité affecte toutes les catégories de personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Deux documents récents du SNESUP-FSU sur la précarité enseignante et sur la situations des doctorants, postdoctorants, ATER, comporte des témoignages, des rappels réglementaires et des propositions.



6. L'austérité est « sanctuarisée » par le gouvernement

Le projet de loi de finances pour 2015 annonce de nouvelles difficultés pour les universités et les organismes de recherche. Partout, il est nécessaire de proposer des mesures urgentes, en particulier en termes de budgets et d'emplois.



7. Fausses solutions face à l'austérité

page 33

Face à l'austérité, grande est la tentation de recourir à des « solutions » telles que la sélection (pour ne pas parler de l'augmentation des droits d'inscription) ou à des tour de passe passe pour faire disparaître les dépenses ou dissimuler les coupes budgétaires.



8. D'autres choix sont possibles : revoir le Crédit Impôt Recherche

La nécessité d'alternatives à la réduction de dépenses publiques et la conviction qu'elles ne sont pas un passage obligé pour sortir de la crise, au contraire, sont de plus en plus largement affirmées. Une remise à plat du Crédit Impôt Recherche est demandée par de nombreux députés.



9. Les mobilisations grandissent ... et commencent à porter des fruits

page 40

Manifestation du 17 octobre, lettre de 800 directeurs de labo à F. Hollande, nouveau temps fort national le 11 décembre : en écho, la commission des finances de l'assemblée nationale a adopté un amendement limitant les effets d'aubaines du CIR et générant une économie de 500 millions, qui pourraient aller au budget de l'ESR.



10. Le SNESUP-FSU s'inscrit pleinement dans ces mobilisations

page 44

Dans le cadre de la semaine d'action de la FSU du 17 au 22 novembre 2014, le SNESUP-FSU organise le 20 novembre une nouvelle journée de témoignages, de mobilisation et de propositions, « Sortir de l'austérité sanctuarisée » et appelle les universitaires à s'impliquer activement dans les actions à venir.



11. Quelles alternatives à l'austérité en France et en Europe ?

page 46

une initiative du Snes

20 novembre 2014 Sortir de l'austérité « sanctuarisée » !



1. La rentrée 2014 dans les universités

Les informations recueillies par le SNESUP-FSU dans les universités dessinent un paysage désolant de l'enseignement supérieur à la rentrée 2014 : à des effectifs étudiants en hausse, dont nous nous réjouissons, répondent des moyens budgétaires absolument insuffisants, qui dégradent les conditions d'accompagnement et de travail des étudiants.

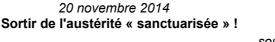
La perspective est encore plus sombre pour l'avenir avec de nouveaux gels de postes annoncés, des projets de mise en place de capacités d'accueil, des suppressions de formation.

Pour les personnels cette situation engendre une surcharge permanente, une non reconnaissance du travail effectif, une perte de sens de leurs missions, dans un contexte de rémunérations bloquées et de carrières bouchées. La souffrance au travail qui en résulte, à propos de laquelle les syndicats de l'ESR avaient organisé une journée au printemps 2014, devient une réalité quotidienne pour nombre de collèques.

Nous sommes bien loin du paysage idyllique dessiné par la ministre et sa secrétaire d'Etat, qui continuent à clamer, contre toute évidence, que la priorité à la réussite étudiante et à l'enseignement supérieur est assurée grâce à une « budget préservé » et à l'attribution des 1000 emplois supplémentaires par an.

n°	Université	Evolution des effectifs	Taille des groupes	Réduction d'horaires	Suppression de formations	Gel de postes	Autres restrictions
1	En Lettres, les effectifs décroissent régulièrement UFR de langues ISAT [Ecole d'ingénieurs]: 1 ereA: 89 > 104 étudiants 2emeA: 54 > 77 étudiants	techniques:	TD à 37 étudiants 10 diplômes avec capacité d'accueil (3 l'an dernier) > effet vases communicants	en L1: -20h (UE ouv.). en L2: -40h (UE ouv.) en L3: -20h à -70h!; total -328h!	45 postes d'E-C		
		effectifs décroissent		restrictions horaires en Lettres modernes et en Lettres classiques (ex : 24hTD > 18hTD)			
		UFR de langues		-4% du budget hcomp L à 1600 h maximum, -20 % sur horaire pour formation faible effectif			
		d'ingénieurs] : 1ereA : 89 > 104 étudiants 2emeA :		heures maintenues → les services explosent!			
2	NICE	effectifs stables	TD à 45 (incitation à passer à 55 en L1!), TP à 18.		3 parcours fermés en master		
3	Poitiers	IUT Techniques de Commercialisation 93 étudiants(+10%) maximum recommandé : 84	Groupes de 16 en labo de langues (pour 14 places)				







n°	Université	Evolution des effectifs	Taille des groupes	Réduction d'horaires	Suppression de formations	Gel de postes	Autres restrictions
4	NANTES	Sc & Tech - L1 Maths-Info- Physique-Chimie: +30,2%, (+30,7% en 2013-2014) - L1 Biologie- Géosciences- Chimie: +20,2%, (+29,2% en 2013- 2014) - L2 +13,5%,	Pour l'an prochain : capacités d'accueil limitées envisagées	Pour l'an prochain : modifications de maquettes envisagées	Pour l'an prochain : suppression de formation envisagée		→ extension des plages horaires et samedi matin → dérogation pour enseigner dans les bâtiments recherche → Contrôle Continu Intégral sans 2ème session envisagé
5	UVSQ	Sciences - stabilité en L1, poursuite du transfert des étudiants depuis physique ou maths vers bio - baisse des effectifs étudiants en L2 (csq des difficultés budgétaires ?)			- suppression du master MEEF - Fermeture programmée de la filière STAPS		- suppression de la reprographie des cours (TD et examens seuls pris en charge). - CM comptés en TD en master si effectifs = TD
		Sciences sociales (AES, économie, géographie et sociologie	TD passés de 36 à 40	- calcul au plus juste des nouvelles maquettes (horaires, options)			
6	Limoges	+4% (Droits et sciences éco. surtout, mais aussi autres, comme LSH)		réductions horaires déjà décidées en fin d'année dernière (S&T)			
7	UBO (Brest)	hausse du nombre d'inscrits, de quelques % à des cohortes très nombreuses en STAPS et en Psycho	TD « surbookés » à 45 étudiants → conduit au fonctionnement effectif à 40 étudiants, y compris en langues!	Les UE libres, mutualisées sur l'université, fonctionnent sur 10 semaines par semestre, au lieu de 12 pour les autres UE.		des gels de poste d'EC et de BIATSS	étudiants de plus en plus nombreux en souffrance psychique et psychologues en nombre insuffisant. Budget du service commun de documentation sinistré: - 30 % en deux ans

20 novembre 2014





n°	Université	Evolution des effectifs	Taille des groupes	Réduction d'horaires	Suppression de formations	Gel de postes	Autres restrictions
8	Aix-Marseille					Gel de postes attendu	Déclaration calendaire des services (CM puis TD puis TP) → max de TP en Hcompl. 90% du budget ouvert pour les UFR. Menace de gel du 10% restant
9	Nice Sophia Antipolis		CM transformées en TD réduction horaire en filière de préparation aux concours		toute UE ou parcours à moins de 15 inscriptions est fermée		Vente d'un bâtiment (2,15 M€) qui évite 1,2 M€ de déficit
10	Paris Descartes	Stabilité en PACES (environ 2500 étudiants) L1 biomédicale semble augmenter un peu					
11	Toulouse 3	accroissement en 2013 de la L1 Sciences de la Nature et de la L1 Sc. Fond. et Appliquées Autres stables car effectifs limités : STAPS (depuis 2013), PACES, les 2 IUT	En 2013 : suppression de TP, surcharge en TD ; demande (de certains enseignants) de capacités d'accueil limitées ; transfert d'étudiants vers DUT et BTS : IUT assez pleins mais 400 places en BTS (public et privé)	En 2013 : restrictions pédagogiques, sans doute renouvelées cette année. En IUT : non respect du PPN (-10%)			
12	Amiens	+ 15% en L1 Sciences (en SVT surtout)	Augmentation de la taille des groupes de TD				
13	Pau	effectifs à peu près stables	capacité d'accueil limitée en anglais, faute d'encadrement			gel de 29 postes d'E-C → CDD à 384h ou h.sup.	
14	Perpignan	en LSH, tassement en SJE, stabilité en STAPS et sciences, augmentation sensible	Ajout insuffisant de groupes de TD et TP donc augmentation des tailles		parcours regroupés : Bio ECo + STE = SVT. formations < 10 ferment		heures sup. non payées en deçà d'un certain seuil.

20 novembre 2014

Sortir de l'austérité « sanctuarisée » !





n°	Université	Evolution des effectifs	Taille des groupes	Réduction d'horaires	Suppression de formations	Gel de postes	Autres restrictions
					(M1 MOBIE Chimie).		
15	Lyon III	Poursuite des effectifs élevés en langues					
16	Grenoble I	+20% en L1 S&T	groupes de TD à 37 voire 38 (d'où pb de mobilier!) en TP : les étudiants vont travailler en trinômes!	En BIO111, un TP est passé de 4h à 3h En BIO121, passage de 5 à 4 séances de TP	Nombreux étudiants changés de parcours (pour des raisons non pédagogiques)		
17	Grenoble 2 UPMF	en Socio, augmentation (+ 43 % / effectifs attendus)	cours en L1 dans des amphis de 250 places	mutualisation des cours en L1 (3 licences)			
18	ESPE Grenoble	pas de baisse en M1 PE; en M2 augmentation Pour le second degré, idem mais effectifs très variables d'une discipline à l'autre	TD de 30 à 35 TD > 30 avec public très hétérogène				
19	Corse						composantes invitées à réduire leur dépenses (de 15 à 25 %).
20	Bordeaux	Fortes augmentations en AES (+34%) et éco (20%) Droit: légère augmentation	- amphis trop petits; - en AES et éco, TD > 40 avec des salles trop petites				
21	Montpellier 2	Sciences: L1 +5 % (2300 vs 2200 l'an passé); en L2 +100 inscrits (SVT, info) de plus,	groupes de TD passant de 40 "classiques" à 55 pb d'accueil en TD et en TP	depuis plusieurs années, forte diminution des TP, des options en L1.			
		augmentation forte l'an passé (+300) car "numerus clausus" en STAPS (-200)					

20 novembre 2014 Sortir de l'austérité « sanctuarisée » !





n°	Université	Evolution des effectifs	Taille des groupes	Réduction d'horaires	Suppression de formations	Gel de postes	Autres restrictions
22	Marne la Vallée			-13 % des volumes dans tous les formations		50 E-C et E sur 391 titulaires	
23	Littoral	+30% pour la L1 physique-chimie par exemple		licences plafonnées à 1500 heures ; baisse de 15% des heures pour toutes les formations. Heures "stage et projet" réduites. Remise en cause des CM et des TP en L1.	Pour le prochain quadriennal, forte mutualisation contrainte.		restrictions en cours depuis plusieurs années et encore aggravées avec le quadriennal 2015
24	Paris XIII	En sciences (hors SVT): forte hausse des inscrits en L1 (de 20 à 25%), stable pour les autres niveaux.					
25	UPMC	augmentation en L1; en filière math/info du L1 + 14 % par exemple. Message « alarmiste » du directeur d'UFR de math signalant un « grand nombre d'étudiants sans enseignant »					
26	Paris Sud	Sciences: en hausse (trop tôt pour chiffres précis); peut-être des redoublants plus nombreux aussi. Droit, Sciences Eco: déjà saturé l'an dernier		Volume horaire global -15% sur tout UPSud.	non reconduction des options à très faible effectifs et certains doublons supprimés. Objectif: suppression des Heures comp.	une dizaine de postes non publiés	5M€/an à trouver pour renforcer le fonds de roulement : peut-être -5M€ en équipement /investissemen ts
27	La Rochelle	Accroissement sensible des effectifs d'étudiants en L1 en Sciences et en gestion, stabilisation en lettres et sciences humaines, baisse en	Les seuils d'ouverture dans certains TD sont passés de 24 à 40.			équilibres budgétaires difficiles à tenir, sous entendu, gels de postes à prévoir en particulier du	

20 novembre 2014 Sortir de l'austérité « sanctuarisée » !





n°	Université	Evolution des effectifs	Taille des groupes	Réduction d'horaires	Suppression de formations	Gel de postes	Autres restrictions
		Droit. Poursuite d'une baisse d'effectifs en Masters, toutes filières confondues.				côté des E-C	
28	Lille II Droit	Trop tôt pour le dire		l'an dernier, consigne de réduction de10 % du volume de l'offre de formation			
29	Angers					« réfrigératio n » de 12 postes d'enseignants ou enseignants- chercheurs sur les 35 octroyés	
30	Toulouse 3	Des enseignants de Biologie réclament soit une sélection avec des pré-requis soit un tirage au sort pour limiter le nombre d'étudiants.	« Configuration dynamique des groupes pour s'adapter aux effectifs étudiants réellement présents » (sic)		Offre de formation tenant compte du potentiel enseignant disponible	Annonce de gels de postes (pas chiffrée) correspondant à -1,8 M€	Montant cumulé du GVT non compensé (5,5M€) sera pris sur le fond de roulement;
31	Strasbourg	+ 2% chaque année	La taille des groupes augmente en moyenne de 10 % (de 40 à 44 étudiants)	Forte diminution (de 14M€ à 7 M€ semble-t-il) du budget des heures complémentaires	offre de formation 2013-2017 : lisibilité de l'offre de formation et soutenabilité des diplômes.	diminution moyenne de 19 postes/an pour 2015 et 2016 (1/3 des départs à la retraite pas remplacé); cela s'appelle « gestion maîtrisée de la masse salariale »	Le fond de roulement a diminué des 2/3 de 2009 à 2011 ; il serait stabilisé mais cela nécessite des « efforts financiers » et « une attention soutenue »
31	Université de Lorraine	Pas de chiffres précis pour l'heure			Suppression envisagée de parcours de certaines filières.	70 à 80 des 300 postes pourraient être gelés (90 postes gelés l'an dernier).	économie de 2,5 millions € sur les heures compl.
32	Toulouse 2			les master vont passer de 900h sur 2 années à 650h (1/3 en moins) avec une mutualisation de 50% des heures.			Les personnels sont incités à trouver des ressources (auprès des entreprises)

20 novembre 2014

Sortir de l'austérité « sanctuarisée » !





2. Un an après la mise en place des ESPE

L'enquête menée auprès des collègues des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE) par le SNESUP-FSU révèle de graves problèmes de fonctionnement, notamment en termes d'adéquation des formations proposées aux situations (très diverses) des étudiants et des stagiaires. Les demandes formulées au ministère sont les suivantes :

Dans l'immédiat

- état des lieux établi et communiqué au CNESER par le comité de suivi des ESPE (a été depuis programmé pour le 24/11);
- dispositions spécifiques d'aide aux EAP1 (M1 dispensés de présence en établissement en particulier);
- clarification des validations attendues pour les Fonctionnaires Stagiaires dispensés de master ;
- attributions d'heures de travail reconnues pour les équipes plurielles et accès à la formation continue.

A moyen et long termes

- réduction du temps de stage à un tiers temps de classe ;
- réflexion concertée sur la place du concours, en lien avec le pré-recrutement ;
- modification des textes sur les instances et gouvernance ESPE

Le ministère reconnaît nombre de dysfonctionnements dans la mise en place de cette réforme et rejoint le SNESUP sur plusieurs points mais ne compte pas changer la méthode de travail, renvoyant de nombreuses responsabilités aux acteurs locaux.

ESPE de NICE

Les problèmes avec l'ESPE sont récurrents :

- modifications de maquettes unilatérales, supprimant des enseignements de M2 pour renforcer le M1 (alors qu'en juillet des collègues ont pris en charge ces enseignements et ont appris leur disparition en septembre);
- problème d'encadrement universitaire des stagiaires. En juin, devant le peu d'enthousiasme des universitaires à encadrer les stagiaires à la rentrée, l'ESPE a menacé plusieurs département de fermer la formation. Par ailleurs, en dehors de la faible rémunération (6h TD pour l'année) par stagiaire, l'ESPE propose carrément aux encadrants de stage de suivre 8 demi-journées de formation et l'inscription dans un DU pour les valider. Autant dire que cela ne favorise pas les vocations (même si ces journées sont facultatives...). Par ailleurs aucune réponse n'a été donnée sur la prise en charge des déplacements sur le lieu de stage pour les encadrants.

L'ESPE de Nice connaît des problèmes récurrents de dysfonctionnement administratif ; certains département ont dû organiser à plusieurs reprises le jury de fin d'année du M1, car les reports d'équivalence, la prise en compte des TICE, voire parfois des notes, n'avaient pas été faits correctement.

ESPE de Limoges

- Des attributions de postes en dehors de l'académie pour des M2 stagiaires (5 cas recensés).
- Une formation des stagiaires encore très bricolée et des informations pas claires, notamment pour les titulaires d'un master 2 dans une autre discipline ou composante.
- Un découpage de la formation générale fait en fonction des injonctions ministérielles au partenariat et non des besoins réels des stagiaires avec un morcellement des cours.

Le dispositif "emplois d'avenir professeur" (EAP) a remplacé les bourses pour les étudiants se destinant aux métiers de l'éducation; d'un montant de 900€ par mois, il exige d'eux une présence de 12h par semaine en établissement.



soutenue par



ESPE de Poitiers

- des recrutements de PRAG/PRCE et des demandes de temps partiels de collègues intervenant à l'ESPE refusés par le recteur par manque d'enseignants dans les classes
- le rectorat reconnaît "entre 10 et 20" démissions d'enseignants stagiaires 1er et 2nd degré
- un surnombre dans les effectifs M2 PLC qui n'a pas été anticipé et qui pose de gros problèmes d'organisation de la formation : en plus des étudiants qui étaient en M1 l'an dernier à l'ESPE, et qu'on pouvait compter, il y a les lauréats du concours venant d'autres M1 (hors ESPE), les dispensés de master, les lauréats venant d'une autre académie... dont certains doivent poursuivre un M2 dans une spécialité qui n'est pas ouverte à Poitiers!!

ESPE de Bretagne

Les problèmes avec les ESPE sont multiples, mais déclinés par discipline. Un des enjeux communs est la prise en compte des cours de préparation au concours suivant un ratio 1/3 CM 2/3 TD qui ne correspond ni au niveau de la préparation demandée, ni à sa réalité pédagogique.

Un enjeu particulier avec l'ESPE à Brest repose sur la création d'un cadre commun à l'ESPE de Bretagne, avec des décisions qui, de fait, obligent Brest à se caler sur le modèle rennais, sans tenir compte des pratiques et spécificités locales. Ceci rajoute, aux tensions inhérentes à la formation (préparation d'un concours et apprentissage d'un métier), et à l'hétérogénéité des formateurs (les calendriers du secondaire et de l'université ne correspondent bien sûr pas), un problème entre petits et gros sites. Pour vous donner un exemple, les M2 PLC histoire-géo devraient tous passer un oral en géographie, ce qui se fait sans problème sur le site de Rennes, mais est impossible à Brest, où les deux universitaires dans la discipline ne peuvent faire passer 80 oraux (qui bien sûr, ne seraient pas rémunérés). Mais il semble impossible de faire remplacer la mention "oral" de la maquette en "contrôle continu"!

ESPE de Toulouse

Du côté de l'ESPE, le budget, comme on pouvait s'y attendre, est catastrophique et le décalage entre les missions et les moyens est considérable.

Déjà que les moyens manquaient et alors que les effectifs affichent une énorme augmentation et que l'état impose aux ESPE de prendre en charge tous les lauréats des concours à travers des parcours B et C de master 2 MEEF, il n'y a aucune rallonge

Fermeture de groupes de M1 sur Toulouse, surcharge des groupes existants, écrémage supplémentaire des maguettes déjà toilettées, etc.

ESPE de Grenoble

Témoignage n°1

La rentrée de l'ESPE, au moins vue de Chambéry, a été décrite comme « pire que l'année dernière ». La désorganisation est aggravée par l'abattement de nombreux collègues qui n'en peuvent plus des réformes permanentes et des demandes ubuesques (du ministère, du rectorat, de l'université ...) ; par exemple de nombreuses responsabilités ne sont tout simplement pas pourvues.

Un exemple : il a été demandé en fin d'année dernière de concevoir, en dernière minute (presque littéralement : le délai se comptait en jour, voir en dizaines d'heures) et sans moyens, une maquette pluridisciplinaire (math-physique je crois) puis de la mettre en oeuvre alors que rien ne tient debout. Une nouvelle recrutée a démissionné (probablement pour retourner dans le secondaire) à l'issue d'une réunion de rentrée, voyant à quel points la désorganisation est totale (où met-on les étudiants ? Comment organise-t-on les stages ? Etc... personne ne sait).

Un autre exemple : le rectorat, officiellement sous couvert de la loi informatique et liberté, refuse de fournir les listes d'étudiants en stage, de leurs tuteurs et de leurs établissements. Les seules information disponibles pour les enseignants sur les étudiants dans leurs cours sont... de constater qui vient en cours.

Bref, ça prend des proportions plus qu'inquiétantes, et les conséquences risquent d'être difficiles à cacher...

Témoignage n°2

Des problèmes d'organisation épouvantables, dus à la précipitation des réformes accumulées. Emplois du temps pas finis,

20 novembre 2014

Sortir de l'austérité « sanctuarisée » !





modalités de contrôle des connaissances pas finalisées etc.

Plus grave : compte tenu du rôle accru du rectorat (et des heures qu'il faut leur céder), et alors que les étudiants ont un nombre d'heures de cours record, nous (ie enseignants Espé) les voyons moins (réduction absurde du nombre d'heures : en philo on intervient sur des volants de 6h dans les UE dans lesquelles nous sommes), les emplois du temps sont bloqués, d'où transformation des TD en cours en amphi. Ce qui règle certes les problèmes d'intendance, mais pas la qualité de l'enseignement ...

Plus grave encore (et l'arrête là ...) la logique d'organisation de la formation des enseignants. J'ai déià parlé de la présence du rectorat : le futur employeur participe à la formation, l'évalue avant même que les étudiants ne deviennent enseignants. Confusion des genres dommageable : faut-il rappeler que les critères de l'employeur ne sont pas forcément ceux (théoriques. validés "scientifiquement" etc.) d'une formation universitaire? Pour la philo je pense très concrètement à des différences d'approche très précises, concernant la laïcité par exemple (catéchisme rectoral contre complexité scientifique pour aller très vite). La formation des enseignants n'est plus pensée que (j'accentue un peu le trait ...) de manière administrative, formelle (connaître les textes réglementaires=LE critère), étroitement pragmatique. Il faut pouvoir "prendre la classe en main" ; rien audelà. C'en est déprimant.

Témoignage n°3

Je rejoins le constat sur la désespérance des personnels : rotation de plus en plus rapide chez les BIATOS, écoeurement des enseignants. Le rectorat a clairement repris la main sur la formation face aux tensions interU pour probablement revenir sur les errements du passé du début des IUFM vu ce qu'il envisage : là aussi l'histoire bégaie!

S'ajoute à ca la pression de l'UJF (NDLR : université intégratrice), par le biais de la direction, pour une réduction des heures qui relève de l'obsession : ainsi en terme de temps de travail étudiant, le mi temps en classe pour les stagiaires, que nous dénonçons depuis le début comme trop lourd, n'est surtout pas remis en cause, mais le diplôme lui est toujours présenté comme trop lourd. Les Primes de Responsabilités Pédagogique, quant à elles, sont toujours trop grosses, si bien que certaines UE tournent sans responsable pédagogique et que le master MEEF 1er degré sur l'antenne de Grenoble tourne actuellement sans responsable, faute de volontaires.

Témoignage n°4

Pour le premier degré

- contrairement à ce que nous pensions, pas de baisse d'effectifs en M1 ; les TD sont donc tous à des effectifs de 30 à 35 ;
- en M2 augmentation des effectifs, puisqu'on cumule les lauréats du concours et lauréats du M1 sans concours. En M2 aussi les effectifs dépassent donc régulièrement 30 dans les TD, avec des publics très hétérogènes ayant des besoins très différents : M2 titulaires du CRPE donc stagiaires et suivant tout le M2, M2 déjà titulaires d'un master et admis, M2 non titulaires du CRPE mais admissibles ayant un stage (1 jour par semaine), M2 non titulaires du CRPE mais admissibles sans stage à l'année, M2 non titulaires du CRPE et non admissibles sans stage à l'année. Les trois dernières catégories ayant des UE de re-préparation du concours. Tous sont dans les mêmes groupes de TD surchargés : être pertinent pour tous dans ces conditions relève de la quadrature du cercle.

Pour le second degré

Mêmes constats à ce bémol près que les effectifs sont très variables d'une discipline à l'autre ce qui peut faciliter un peu les choses.

ESPE d'Artois

Il y a le 25/9 un rendez-vous avec le directeur de l'ESPE et des étudiants mécontents de leur formation de M2.

Un résumé : Comme vous le savez, le ministère a ordonné de faire une formation professionnelle pour les lauréats du concours qui seront fonctionnaires stagiaires. Sans moyen supplémentaire et après avis d'une commission consultative qui, dans notre région, s'est déroulée entre la direction de l'ESPE et le rectorat. Cependant, il s'avère qu'il n'y a rien de spécifique et qu'au contraire ces "fonctionnaires" doivent repasser des UE, rassemblées dans un DU que certains ont pratiquement déjà vu. En plus, il leur est demandé un mémoire (dossier réflexif pédagogique) et certains en ont déjà fait un aussi. Le tout mélangé dans des groupes de 40 étudiants. Les étudiants ont demandé de l'aide aux syndicats par peur de représailles. L'université d'Artois hébergeait anciennement l'IUFM, mais l'ESPE, elle, est devenue composante de la COMUE sans que, pour le moment, le personnel n'y soit transféré et pour leguel le transfert se fera selon certaines sources en janvier 2016, s'il se fait. Une enquête

20 novembre 2014

Sortir de l'austérité « sanctuarisée » !





de IGAENR en juin dernier selon les déclarations en off demandent le transfert des emplois et des postes mais pas de la masse salariale. On ne sait ce qu'il pourra en résulter, l'université d'Artois ne va pas gérer du personnel sur lequel elle n'a aucun prise (recrutement, mission etc.). Jusqu'à présent la question (non dite, d'ailleurs) semblait être "les personnels vont-ils demander leur rattachement à la COMUE ?" (la réponse qu'on nous faisait était "il n'y aucune raison"), si en plus les règles elles-mêmes de transfert deviennent inconnues, il y a du souci à se faire. D'autant que les conditions épanouissantes qui devaient être faites aux formateurs des ESPE semblent évanouies. Il semble que certains en arrivent même à parler de grève!

ESPE de Reims

Quelques remarques sur une rentrée agitée à l'ESPE de Reims pour la musique : 8 stagiaires nommés par le ministère sur l'académie de Reims et venant d'académies limitrophes. Or il n'y a pas de master MEEF musique à Reims, en raison du nombre trop faible d'étudiants: il n'y avait donc aucun master2 MEEF musique capable d'accueillir ces stagiaires déplacés (contre leur gré) par le ministère. Il a fallu monter en catastrophe une formation bancale et, pour certains, un DU où ils refont les mêmes cours que l'an passé (contenu du DU imposé par le Recteur). Personne dans l'équipe du département musique et musicologie (université et ESPE) n'avait été mis au courant : le 27 août nous avons découvert l'existence de ces stagiaires par hasard. Nous avons bien conscience que dans une petite discipline comme la musique, certaines académies ne peuvent accueillir tous les stagiaires (manque de tuteurs?), mais recevoir les stagiaires ainsi ne peut que les dégoûter du métier.



3. Un service public national en danger

Loin de « remettre à plat les Idex » comme s'y était engagée G. Fioraso en juin 2012, le nouvel à projets en gonfle au contraire de nouveaux, y ajoute les I-SITE (initiatives science - innovation - territoires – économie) et amplifie l'importance accordée aux « retombées économiques » des projets. Cette conception étroitement utilitariste et concurrentielle de l'enseignement supérieur et de la recherche, couplée aux regroupements imposés d'établissements et d'organismes, dessine un service public à deux vitesses. Il s'inscrit dans une vision de l'ESR fondée sur « la compétitivité » et « l'excellence » totalement contraire à notre vision d'un service public offrant un maillage national équilibré.

Des Idex qui coûtent cher

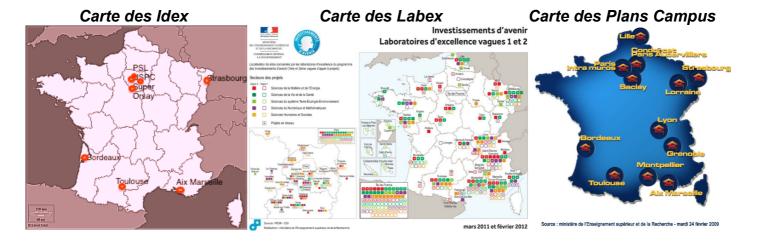
La carte de France des Idex comprend 8 pôles : Aix-Marseille, Bordeaux, Paris Sciences et Lettres, Saclay, Sorbonne Paris Cité, Sorbonne universités, Strasbourg et Toulouse. Les lauréats ont bénéficié de 700 à 950 millions d'euros non consomptibles (seuls les intérêts du capital seront réellement perçus représentant entre 25 et 30 millions par an).

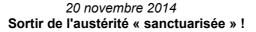
Un décalage avec le manque de moyens des universités

La part d'autofinancement nécessaire à la réalisation des projets Idex se situe le plus souvent aux alentours de 80 %. Ces engagements financiers étant prioritaires, l'effort budgétaire des établissements partenaires se fait au détriment de leurs capacités globales. Résultat : une manne pour les périmètres « d'excellence » et un assèchement pour tout le reste de l'université. Selon AEF, "C'est une difficulté majeure, mais je n'ai pas de solution, reconnaît Manuel Tunon de Lara [président de l'université de Bordeaux] . Le contraste est fort entre les moyens importants pour des initiatives innovantes et les fortes carences budgétaires que subissent nos propres établissements... Il s'agit de deux systèmes étanches : d'un côté nous finançons ces projets ambitieux, de l'autre nous gelons des postes."

Des pôles et des déserts

Malgré les dénégations ministérielles , l'évidence saute aux yeux en regardant la carte de France des ldex et des Labex : les 8 campus « d'excellence » Idex drainent la moitié des Labex selon la logique même d'emboitement des projets. Certes la moitié des nouveaux Labex ne sont donc pas dans le cadre d'un Idex, mais la plupart d'entre eux sont en réseau avec ... un Idex. La quasi absence de Labex « en propre » dans certaines zones géographiques (le Nord, l'Ouest...) ne fait que confirmer que l'aménagement du territoire est oublié dans cette (dé)construction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. La superposition avec les lauréats de l'opération Campus est également édifiante.









snesup-fsu **Lettre Flash**

Numéro 39 – 11 juillet 2014

Programme d'Investissements d'Avenir 2 IDEX et ISITE ne nous mèneront pas en bateau!

Le 1er juillet a été publiée au Journal Officiel la convention signée entre l'Etat et l'agence nationale de la recherche (ANR) pour la mise en œuvre du second Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 2).

La continuité de PIA1, couplée aux regroupements

Loin de « remettre à plat les IDEX » comme s'y était engagée G. Fioraso en juin 2012, le prochain appel à projets en gonfle au contraire de nouveaux, y ajoute les I-SITE (initiatives science - innovation - territoires - économie) et amplifie l'importance accordée aux « retombées économiques » des projets.

Rédigée dans le plus pur jargon managérial cher à nos « décideurs »1, cette convention « définit le cadre et fixe le cahier des charges » de l'appel à projets PIA2, dont le lancement est prévu à l'automne.

Alors qu'aucun bilan n'a été fait de l'inflation des appels à projets précédents (Labex, Equipex, Idex...), la continuité avec le PIA1 est totalement assumée, ainsi que son rôle dans la restructuration du paysage de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : « Le PIA2 vise d'abord à poursuivre l'effort engagé par le PIA1 en favorisant l'émergence de nouveaux pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial sur le territoire français, les IDEX, « initiatives d'excellence», qui seront organisées sous la forme de groupements territorialement cohérents d'établissements d'enseignement supérieur, universités et écoles, et d'organismes de recherche, en partenariat avec des entreprises. »

Le message est clair : seuls les regroupements pourront bénéficier de la manne, constituée des intérêts générés par le placement des 3,1 Mds € attribués à ce PIA2.

Concentration des moyens sur « l'excellence »

Comme pour PIA1, ce financement permettra surtout d'amorcer la pompe destinée à siphonner les financements récurrents des établissements, pour les diriger préférentiellement vers le « périmètre des actions d'excellence » au détriment des autres activités de recherche et de formation : « Les financements apportés au titre du programme d'investissements d'avenir devront faire l'objet d'un engagement du porteur quant à leur concentration sur les actions d'excellence. Ils s'ajouteront aux moyens mobilisés par les acteurs concernés, ce qui fera l'objet d'un engagement du porteur selon des modalités définies dans les appels à projets. »

De plus, PIA2 conforte une logique « il pleut toujours là où c'est mouillé »: « D'une façon générale, l'évaluation des projets IDEX et I-SITE prendra en compte les résultats des appels à projets d'autres actions des investissements d'avenir s'inscrivant sur le ou les sites. Pourront notamment s'inscrire dans ce cadre des sites porteurs de projets lauréats du PIA1 de type (...) LABEX (...) EQUIPEX ».

Pilotage par les intérêts économiques

La volonté de piloter étroitement l'enseignement supérieur et la recherche dans une logique de rentabilité immédiate, déjà présente dans PIA1 et commune aux deux appels à projets, est fortement affirmée dans les critères d'évaluation :

- « potentiel et réalisations en matière d'innovations et capacité à développer des dynamiques d'innovation, dans l'ensemble de leurs domaines d'activité ; »
- « intensité de leurs partenariats avec le monde économique comme avec le monde social et culturel ; »

Il est également précisé que "La ou les évaluations (...) devront fournir une estimation de la rentabilité économique et financière de l'action, y compris des externalités socioéconomiques."

Un système à deux vitesses

Enfin, et c'est la nouveauté la plus inquiétante, les projets IDEX et I-SITE de PIA2 définissent un système à deux vitesses, pudiquement qualifié de « diversification raisonnée et vocation différenciée des différents sites » :

Pour « une dizaine de grandes universités de recherche, comparables aux meilleures universités du monde »2 (y compris celles déjà lauréates) les IDEX seront la reconnaissance de leur « impact scientifique de tout premier plan dans de larges champs de connaissance », du « rayonnement de leur recherche », de « l'attractivité de leurs formations », de « la notoriété de leur corps académique et la qualité de leur gouvernance. »

Les regroupements « de taille régionale » présentant « quelques thématiques d'excellence », pourront, eux, candidater à l'appel à projets I-SITE, qui mesurera « l'ambition de transformation » et « la capacité d'innovation » et « à développer des partenariats forts avec le monde économique », se traduisant en « actions innovantes de recherche partenariale et de formation professionnelle ».

Le SNESUP-FSU dénonce cette vision étroitement utilitariste et concurrentielle de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui, couplée aux regroupements3 imposés d'établissements et d'organismes, dessine un service public à deux vitesses, contraire à un maillage territorial équilibré.

- Le terme « excellence » apparaît 72 fois, « innovation » ou « innovant » 31 fois ; indicateur(s) », 23 fois, « économique », 20 fois « gouvernance » 14 fois ; en revanche, jamais il n'est fait mention de « recherché fondamentale » ni « d'esprit critique » !
 - Le rapport "Quelle France dans dix ans 2 Les chanters de la décenne", dirigé par Jean Pisani-Ferry, publié le 25 juin 2014, prévoit l'émergence d'une "dizaine de grandes universités pluridisciplinaires de classe mondiale" 3. Le SNESUP-FSU demande un moratoire et une réécriture de la loi ESR sur ce point.



syndicat national de l'enseignement supérieur - 78, rue du faubourg saint-denis - 75010 - Paris Tél.: 0144799621 - Fax: 0142462656 - Courriel: sg@snesup.fr - Site web: www.snesup.fr

20 novembre 2014

Sortir de l'austérité « sanctuarisée » !







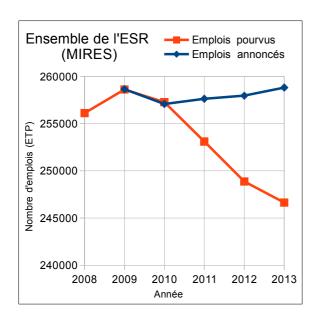
4. Un déficit d'emplois très préoccupant

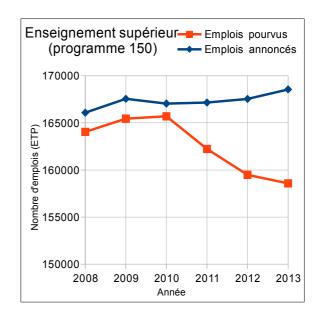
La secrétaire d'état à l'enseignement supérieur et à la recherche ne manque pas une occasion de se vanter des 1000 emplois supplémentaires qui seraient affectés chaque année, depuis le budget 2013, dans l'enseignement supérieur et la recherche, en premier lieu dans les universités.

Cette affirmation tranche singulièrement avec les informations en provenance des universités, où des dizaines de gels de postes sont signalés chaque année.

Elle est tout aussi difficile à réconcilier avec les données figurant dans les rapports de la Cour des Comptes sur l'exécution du budget de la Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur (MIRES).

Les graphiques ci-dessous représentent les évolutions depuis 2008 des emplois financés par l'état : tels qu'annoncés dans les lois de finances (« plafonds d'emplois ») et réellement pourvus (« emplois consommés »).





Pour l'ensemble de l'ESR (MIRES) comme pour les établissements d'enseignement supérieur (programme 150) un décrochement considérable s'est amorcé en 2010 et s'aggrave d'année en année.

Le nombre d'emplois non pourvus dans l'ensemble de l'ESR, insignifiant en 2009, augmente brutalement depuis 2010 et s'élève à plus de 12 000 en 2013, dont 10 000 pour les seuls établissements d'enseignement supérieur! La grande majorité d'entre eux n'ont tout simplement pas été ouverts au concours (ils ont été « gelés »).

2010 est justement l'année où la plupart des universités sont passées aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) et sont donc devenues gestionnaires de la masse salariale des emplois d'état.

Or, chaque emploi pourvu coûte à l'université plus cher que le montant que l'Etat reconnaît dans le budget de l'établissement, en raison de charges non intégralement compensées comme le GVT; en revanche chaque emploi d'état attribué à une université, mais non pourvu, rend disponible pour d'autres usages (fonctionnement, recrutement de contractuels...) la masse salariale correspondante. La raison d'être du gel des emplois est ainsi aisément compréhensible.

20 novembre 2014

Sortir de l'austérité « sanctuarisée » !





Le nombre d'emplois non pourvus en 2014 n'est pas encore connu, mais compte tenu de l'aggravation des difficultés budgétaires des établissements, il y a fort à parier que le décrochage est au moins aussi grand qu'en 2013 et qu'il va encore s'accentuer en 2015, « malgré » l'annonce une fois encore de 1000 emplois supplémentaires.

Ce sont au contraire des dizaines de milliers de vrais emplois supplémentaires qui seraient nécessaires pour résorber la précarité, améliorer les conditions d'accueil et de formation des étudiants, développer les capacités de recherche dont notre pays a besoin. Des mesures budgétaires immédiates doivent être prises, tant sur les crédits que sur les emplois, pour sortir les universités de l'austérité, les personnels de leur situation de précarité et la recherche de la pente de régression qui s'amorce.



5. La précarité des enseignants et enseignants-chercheurs du Sup

Le déficit grandissant de postes de titulaires effectivement pourvu s'accompagne d'une montée de la précarité dans toutes les catégories de personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Près du tiers des personnels techniciens, administratifs, enseignants, enseignants-chercheurs sont ainsi en situation précaire.

La précarité enseignante est peu connue, peu visible. Le SNESUP-FSU lui a récemment consacré un dossier de 8 pages comportant des témoignages édifiants.

Les jeunes doctorants, postdoctorants, ATER,... sont les premières victimes des réformes et des restrictions budgétaires successives qui ont affecté l'enseignement supérieur et la recherche et engendré le plus souvent une précarité de plus en plus longue et difficile avant le premier emploi stable. Dans un document de septembre 2014, le SNESUP-FSU rappelle des informations sur la situation et les droits des doctorants et post-doctorants et définit les lignes principales de son action et de ses propositions à leur égard.

Précarité enseignante dans le supérieur

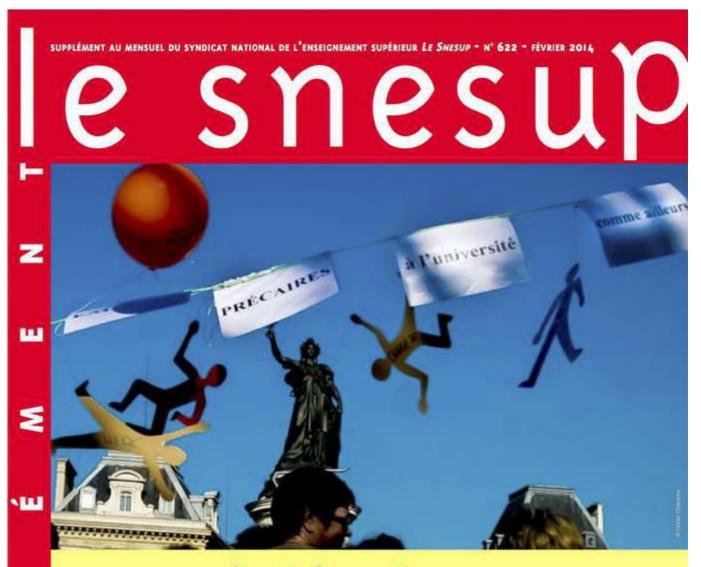
À peine 200 enseignants non titulaires relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) ont été recensés éligibles aux dispositifs de titularisation prévus dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 « relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique » - dite loi Sauvadet. Ce nombre, si l'on s'en tient là, pourrait donner l'illusion que la précarité épargne les enseignants du supérieur non titulaires. Il est au contraire révélateur de l'inadaptation de la loi face à la variété de régimes sous lesquels sont employés ces personnels : chargé d'enseignement vacataire, agent temporaire vacataire, doctorant contractuel. ATER, post-doctorant, lecteur, maitre de langue, enseignant associé ou invité, CDD ou CDI d'enseignement et/ou de recherche, etc. Ce foisonnement favorise les abus et permet de confier des fonctions permanentes à moindre coût à des enseignants entretenus dans une situation de précarité et d'inégalité : temps de service différent de celui des titulaires, absence de grille de référence pour les salaires, pas de droit aux primes des titulaires. Ajoutons pour les faux chargés d'enseignement des droits sociaux qui s'avèrent quasi inexistants.

Les doctorants, ATER, post-doctorants

L'enseignement supérieur et la recherche nécessitent un accroissement de l'emploi scientifique pérenne pour pouvoir se développer au service des besoins sociaux, culturels et économiques de notre pays, au lien d'engendrer une précarité croissante des jeunes chercheurs et des personnels. La recherche doit pouvoir explorer, avec curiosité et sans limitation, le champ de la connaissance. Les formations doivent développer, en lien avec la recherche, l'esprit critique, les connaissances nécessaires à une vie citoyenne et professionnelle enrichissante, au profit de toutes les catégories sociales et générationnelles. Les quelques 60 000 doctorants ont un rôle éminent à y jouer et leur place doit être mieux reconnue, en particulier par l'accès à un statut protecteur pour tous et par la reconnaissance collective de la thèse, qui reste à obtenir.







Précarité enseignante dans le supérieur : combattre le déni institutionnel de la réalité

-> par Philippe Aubry, secrétaire national, responsable du secteur Situation Des Personneis

À peine 200 enseignants non titulaires relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) ont été recensés éligibles aux dispositifs de titularisation prévus dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 - relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique - dite loi Sauvadet. Ce nombre, si l'on s'en tient là, pourrait donner l'illusion que la précarité épargne les enseignants du supérieur non titulaires. Il est au contraire révélateur de l'inadaptation de la loi face à la variété de régimes sous lesquels sont employés ces personnels :

chargé d'enseignement vacataire, agent temporaire vacataire, doctorant contractuel, ATER, post-doctorant, lecteur, maitre de langue, enseignant associé ou invité, CDD sur poste vacant de PRAG/PRCE (décret 92-131), CDD ou CDI d'enseignement et/ou de recherche (art L954-3 du code de l'éducation), CDD ou CDI en application de l'article 4 de la loi 84 (absence de corps de fonctionnaires susceptible d'assurer les fonctions), etc. Ce foisonnement favorise les abus et permet de confier des fonctions permanentes à moindre coût à des enseignants entretenus dans une situation de précarité et d'inégalité : temps de service différent de celui des titulaires, absence de grille de référence pour les salaires, pas de droit aux primes des titulaires, Ajoutons pour les faux chargés d'enseignement (cf p. 5) des droits sociaux qui s'avèrent quasi inexistants. Les textes et les témoignages de ce dossier sont édifiants!

Il est plus qu'urgent que le MESR réponde aux demandes du SNESUP-PSU pour traiter les difficultés que concentrent ces personnels, grands oubliés du dialogue social, et que les parlementaires s'emparent de cette situation scandaleuse, en particulier pour remédier aux insuffisances de loi Sauvadet et résoudre le problème de l'existence de nombreux faux chargés d'enseignement, les plus exposés à la précarité.

Les témoignages supplémentaires transmis à sdp@snesup.fr pourront accompagner le dossier en ligne sur le site web du SNESUP (http://www.snesup.fr, rubrique - Votre métier > non-titulaires -)







DAN

PRÉCARITÉ ENSEIGNANTE À L'UNIVERSITÉ

L'ondulation d'un serpent de mer

-> par Jean-Luc Godet, membre du secteursituation des personnels (SDP)

La précarité à l'université est une réalité des plus présente : environ un tiers des enseignants y sont précaires ! La loi Sauvadet l'ignore. Les lois LRU et ESR la renforcent. Plus que jamais, la mobilisation solidaire des universitaires est à l'ordre du jour !

En 2011-2012, selon les statistiques récentes du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 28 121 enseignants non permanents (NP) représentaient 29 % de l'effectif total, à mi-chemin entre les professeurs (20 %) et les maîtres de conférence (37 %), plus que les enseignants de statut second degré (14 %). C'est dire leur importance dans la vie des universités¹⁷. Ces 29 % sont de surcroît sous-évalués. Certes la catégorie NP du MESR regroupe des situations diverses (invités, 3 094 associés, 1 033 lecteurs et maîtres de langue, autour de 600 contractuels sur postes vacants second degré, 5 664 ATER, 7 488 doctorants contractuels ayant des charges d'enseignement) et pas systématiquement précaires (aucun des invités ne l'est). Toutefois elle exclut un incommensurable vivier de précarité : les vacataires. Parmi ceux-là en effet, les thésards agents temporaires (ATV), et surtout, selon le vocable du MESR, les - faux vacataires -(n'ayant pas de véritable emploi principal - en théorie indispensable pour être chargé d'enseignement (CEV) - et vivant en grande partie ou totalement de leurs vacations) sont clairement des précaires. De plus, le MESR ne semble pas comptabiliser les CDD enseignantschercheurs recrutés directement par les établissements (recrutement permis par la loi

La situation des . faux . CEV (dont aucun recensement n'a jamais été fait), est niée par le ministère, qui leur oppose que la loi Sauvadet de 2012 les exclut explicitement de son champ d'application. Un arrêt du Conseil d'État du 15/12/2010 considère que les contrats CEV ne peuvent être conclus que pour une durée déterminée. Pire, afin de prévenir toute action en justice (comme à Strasbourg en 2011), les établissements ont établi des maxima horaires et ne renouvellent plus des CEV dont l'ancienneté remonte parfois à des lustres. Très souvent également, ils oublient de proposer des contrats de vacataires à la signature. voire de payer les heures effectuées (pour trois années consécutives dans le témoignage en page 61). Fin 2012, la DGRH encore en place de l'ère précédente avait promis une consultation avant révision du décret sur les vacataires, en vue de définir de « vrais » CDD.

Depuis, silence radio. La précarité ne préoccupe le MESR qu'en vaines paroles...

DE LA NON-RÉSORPTION SAUVADET À L'EXTENSION LRU DU PRÉCARIAT

La loi Sauvadet ne fut scandaleusement applicable qu'aux seuls CDD sur postes vacants de statut second degré disposant de l'ancienneté suffisante. Une poignée était éligible et a passé le concours. Des lauréats se sont retrouvés à enseigner en collège - métier pour lequel ils n'etaient pas formés -, le ministère n'ayant pas pris de dispositions fortes pour le maintien dans l'établissement d'origine qu'a demandé le SNESUP, à l'image de ce qui s'est fait pour les personnels BIATSS. Et puis, une catégorie précaire chasse l'autre : grâce la loi LRU, les établissements peuvent recruter sur fonds propres ou contrats des enseignants-chercheurs en CDD. Leur nombre croît insidieusement sans que leurs droits soient assurés. Ainsi la modeste prime d'enseignement supérieur et de recherche accordée à tous les enseignants-chercheurs et aux PRAG/PRCE ne leur est-elle pas donnée

TÉMOIGNAGE

La banalité de la misère à l'université

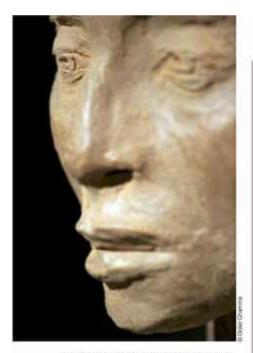
Au commencement, il y a eu l'espoir, enfin ça n'a duré qu'un une mauvaise pièce de théâtre, où on y retrouve l'hypocrisie et les temps. J'ai cru naïvement qu'une fois la thèse passée cela irait mieux, une thèse qui a duré sept ans préparée en même temps que des vacations (25 heures/semaine) au sein du ministère de la culture. Je m'estimais chanceuse même avec 950 euros net par mois, quand bon nombre de mes collègues thésards enchaînaient les petits boulots. Mais si on m'avait prévenue de la galère qui allait suivre, j'aurais fait tout autre chose, mais jamais quoi qu'il en soit un doctorat. Aujourd'hui que reste-t-il au jeune chercheur qui cherche certes et surtout un poste de titulaire ! Il lui reste la passion du métier, Il faut en avoir sacrément pour continuer à s'accrocher, quand on n'a connu que la précarité. Mais la passion du métier, tout le monde s'en moque, de l'université à la société civile, l'économie libérale ronge tout sur son passage.

Après la thèse, on pense que l'administration universitaire sera plus clémente à notre égard, mais on se trompe encore une fois : plusieurs embauches de chargée de cours à répétition payées au lancepierres, puis enfin un poste d'ATER ! Et deux ans à travailler d'arrache-pied espérant qu'un poste s'ouvre un jour, mais aussi courant les gares à des kilomètres du lieu de résidence, sans aucun remboursement et le guart du paiement qui passe en transport. Enfin guand on a recu la qualification et l'heure des auditions tant attendues a sonné, il finit par s'organiser un semblant de concours de maître de conférences, qui vire au cauchemar et ressemble plus à petits arrangements entre amis. Les jeux sont faits d'avance et on repart dépitée avec des dettes qui s'accumulent, car tous les frais sont à notre charge (transport, dossiers, hébergement). Alors une idée nous vient, comme à bien d'autres avant et après nous ! Partir et aller exercer son métier vers des contrées plus accueillantes, en Belgique, en Suisse, au Canada et ailleurs, qui remboursent tous nos frais, on a l'impression d'être plus respecté! Mais l'herbe n'est pas toujours plus verte ailleurs et la concurrence est rude, il faut peaufiner son dossier, avoir aussi des communications en anglais et plus d'articles. Souvent pour étoffer son dossier, on paye soi-même tous ses déplacements dans les congrès internationaux quand on n'a pu trouver de sources de financements.

Aujourd'hui, il s'est passé sept ans depuis la thèse, le bilan est blen amer, isolée, sans laboratoire d'accueil, au chômage, sans financement, à chercher un possible poste de titulaire ici en France ou ailleurs à l'étranger. Pourtant, dans toute cette banalité de la misère qui touche des milliers d'entre nous, avec un statut de SDFdocteure qui approche à grand pas, il me reste encore la passion du métier, la seule à me faire tenir et me battre encore. Oui je tiens encore debout et j'ai envie de crier haut et fort : amis chercheurs réveillez-vous et faites changer ce système, ne laissez pas la recherche et l'université partir en miettes, sauvons la recherche tous ensemble ou elle périra ! Une docteure en sciences humaines







car elle découle d'un décret antérieur à la loi LRU, évidemment pas mis à jour. Leur seule certitude est qu'ils sont là pour un an, trois ans, mais pas plus de six car ils devraient alors être • CDIsés •. Cette nouvelle catégorie précaire se rapproche de celle des post-docs en recherche et le danger est de voir les anciens doctorants contractuels et ATER non fonctionnaires s'y • réfugier • alors que beaucoup de postes d'enseignants-chercheurs vacants ou créés sont gelés ou réfrigérés⁽¹⁾ par les universités pour cause d'austérité.

Si la précarité demeure une préoccupation permanente du SNESUP, il n'est en rien évident de mobiliser contre elle, les précaires euxmêmes ayant peur, en se mettant en avant, de perdre le peu qu'ils ont acquis (certes, il existe des collectifs, tel PAPERA). L'action syndicale est souvent réduite au cas par cas. La précarité est une variable d'ajustement depuis si longtemps qu'elle en est devenue invisible à la plupart des collègues, même syndiqués. Les lois LRU et LRU2 de Fioraso lui offrent la possibilité de croître et multiplier. Combat contre la précarité (enseignante mais aussi des chercheurs et BIATSS contre laquelle se mobilisent nos camarades du SNASUB et du SNCS) et lutte pour une autre université, telle que celle revendiquée en 2009, restent donc plus que jamais indissociables.

 L'État de l'Enseignement supérieur et de la Recberche (n° 6 - février 2013). Depuis 2010, le MESR semble avoir abandonné ses enquêtes spécifiques sur la précarité.

(2) En 2009-2010, ils étaient déjà 24 207, - le ntreau le plus élevé depuis douze ans - selon le MESR de l'époque.

(3) Un poste est gelé si sa masse salariale est utilisée à autre chose qu'à un recrutement. Il est réfrigèré s'il sert à recruter sur un statut précaire moins coûteux une personne qui remplira des missions d'en lentes. Focus

Les non-titulaires dans l'ESR

- par Valérie Huard, membre du secteur SDP

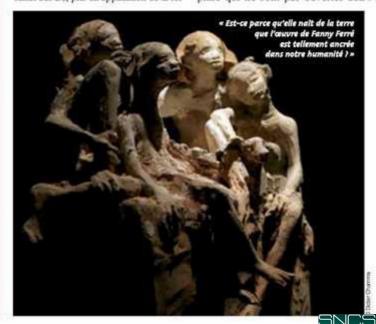
La précarité s'installe durablement. Désormais, la condition de salarié(e) précaire est une réalité prégnante pour nombre de collègues.

e nombre d'enseignants-chercheurs (EC) étant notoirement insuffisant pour accomplir l'ensemble des tâches d'enseignement (les personnels enseignants de l'ESR en 2009-2010, note d'information du MESR nº 6, mai 2011), l'État fait appel à des agents non titulaires (ANT) pour remplir ses missions. L'article 7 de la loi nº 84-16 du 11 janvier 1984 et le décret nº 86-83 du 17 janvier 1986 peuvent être considérés comme instituant un « statut » pour les ANT puisqu'il leur confère un certain nombre de droits et d'obligations nettement inférieurs au statut de la fonction publique, on peut alors parler de · sous-statut · (Poirier, novembre 2011, Le Droit ouvrier, nº 760, pp. 650-675). Le processus de précarisation n'est pas nouveau et selon Poirier, on peut analyser un certain nombre de faits s'y rap-

En 1983-1984, la grande réforme du statut des fonctionnaires (lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-16 du 11 janvier 1984) entraîna dans son sillage une profonde modification du statut et de la composition des personnels de l'ESR. Le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 relatif au statut des EC, pris en application de la loi du 26 janvier 1984 dite « Savary » crée le corps des maîtres de conférences (MCF). Parallèlement, la catégorie des assistants est mise en voie d'extinction : tout nouveau recrutement est devenu impossible, les assistants sont titularisés et progressivement intégrés dans le corps de MCF. On constate une pratique courante de l'État-employeur : le phénomène de précarisation des agents publics déclenche périodiquement un processus de titularisation global ou partiel des ANT.

Mais chaque fois, on a assisté à un nouveau débordement de l'administration publique qui n'en a pas moins continué à recruter de nouveaux ANT soit en raison d'économies budgétaires, soit en vertu d'une volonté publique délibérée de faire glisser la fonction publique vers un système d'emploi au détriment de celui de la carrière ou pour rendre plus flexible le personnel qui devient une variable d'ajustement.

La loi Sauvadet rentre dans ce type de processus de titularisation sauf qu'elle exclut de la titularisation les catégories A+. En excluant aussi des concours réservés un certain nombre d'enseignants de discipline qui ne sont pas ouvertes aux



SUPPLEMENT AU MENSUEL le snesup n° 622 - PÉVRIER 2014

4

LE SUPÉRIEUR

DANS

SEIGNANTE

ECARITÉ

concours (FLE, sociologie, sciences de l'éducation), elle est de fait discriminante vis-àvis de ces personnels et on peut se demander comment l'objectif prévu par G. Fioraso de 8 000 titularisations au nom de cette loi pourra être tenu ; le nouveau débordement a bien eu lieu dans les universités avec une précarisation accrue.

LES CHIFFRES

Selon l'enquête du collectif PECRES entre décembre 2009 et mi-janvier 2010, on compterait 45 000 à 50 000 précaires dans l'ESR alors que le ministère, pour la même période n'en reconnaît que 37 000.

L'explosion du nombre de précaires se fait au détriment du nombre de permanents. Des chiffres plus récents tirés de la DEPP confirment ce processus : en prenant pour référence l'année 2010-2011, les enseignants non-permanents des universités représentent un quart du personnel enseignant (28 %), nombre qui a augmenté d'environ 50 % depuis 2008 alors que la croissance globale des effectifs EC ralentit depuis trois ans. En fait la catégorie des enseignants non-permanents a plus que doublé sur les quinze demières années et augmente à nouveau après quatre ans de stagnation.

Cette augmentation concerne en premier lieu les universités avec 6 700 non-titulaires supplémentaires en 2010, le passage à l'autonomie de trente-trois universités a largement pesé. Lors du recensement en vue de l'éligibilité à la loi Sauvadet, le secteur SDP du SNESUP a pu voir l'accroissement au recours aux ANT et surtout l'installation prolongée dans la précarité. Des périodes de dix, douze, dix-neuf ans en tant qu'ANT sont courantes, assorties de droits largement inférieurs à ceux des titulaires notamment en matière salariale.



LES CONSTATS QUALITATIFS

L'enquête du PECRES montre les dommages causés sur le plan individuel de cette situation de précarité et sur le plan collectif à savoir, au niveau de la recherche.

La précarité entraîne des situations « subies » et de dépendance. Elle fait occuper certaine place dans le travail, moins légitime, plus invisible, plus isolée et dépendant non seulement de toute hiërarchie mais de toute personne qui l'incame. Les hiérarchies s'en trouvent renforcées, les abus de pouvoir et d'autorité y sont favorisés et même si les statutaires se montrent solidaires des précaires, ils en sont les employeurs directs et se retrouvent pris dans des logiques managériales à l'origine de tensions réciproques et de conflits. C'est donc tout un collectif de travail qui se trouve affecté par la situation de précarité. Le travail des précaires s'accompagne de moindres prérogatives à l'intérieur des

équipes de travail : ne pas avoir de lieu de travail, ne prendre part à aucune décision concernant le collectif, ne pas être représenté dans les instances de décisions font partie des symptômes courants de l'invisibilité des précaires dans le collectif.

Même si les places sont chères, il faut rappeler que toutes ces personnes ont leur place dans l'université puisqu'elles occupent des postes pour certaines d'entre elles depuis vingt-cinq ans! Il s'agit de régulariser leur situation de précarité et leur rendre justice dans le sens où elles font le même travail que des titulaires. La régularisation aurait dû venir avec la loi Sauvadet si celle-ci n'était pas qu'un effet d'annonce supplémentaire non démentie et non modifiée par le gouvernement actuel. La priorité est donc de demander l'application de cette loi à tous les précaires et la titularisation par voie de concours pour toutes les catégories A+ comprise.

TÉMOIGNAGE

Après les CDD, le confort du CDI?

J'ai quitté un CDI en entreprise il y a douze ans, pour un poste dans changé d'échelon. Un petit geste, juste après un arrêt maladie de une grande école d'ingénieur. L'intérêt du poste et ma situation familiale m'ont permis de prendre le risque de signer un CCD d'un an, avec des promesses de renouvellement. J'ai été recruté sur un poste vacant de PRAG avec des missions de responsable de formation continue et de responsable des relations entreprises.

J'ai signé huit CDD consécutifs : ce qui est impossible dans le privé est tout à fait courant dans le public ! Au bout de six ans, le confort un CDI... Terminée l'angoisse du mois d'août et de l'avenant qui n'est toujours pas signé le " septembre. Sauf que je ne suis pas titulaire. Une situation économique difficile de l'établissement peut conduire à la rupture du contrat en respectant les trois mois de préavis... comme dans

Quant à l'évolution de carrière, après trois courriers restés sans réponse pendant plus d'un an, la direction m'a quand même quelques semaines dû à un bum-out. Un échelon en douze ans, je seral en retraite avant d'avoir la prochaine évolution.

le ne percois aucune prime car ce n'est pas stipulé dans le contrat. alors que tous les collègues titulaires en perçoivent. J'ai osé dire que c'était discriminatoire, mais on me dit que c'est normal. Je veux bien signer un avenant qui le permette mais c'est impossible avant le passage aux RCE. Les RCE, le rêve pour les contractuels. Je crois plutôt que c'est un piège : j'ai pris quelques années depuis douze ans et maintenant il m'est difficile de trouver un meilleur emploi

Aussi, j'ai décidé de témoigner et de me battre afin que la situation des contractuels soit connue et avec l'espoir qu'il n'y ait plus d'abus et qu'une réglementation pour les salaires et les carrières des contractuels puissent exister.





VACATAIRES

Contournements de la réglementation

-> par Claire Bornais, secrétaire nationale

Le SNESUP-FSU constate de nombreux contournements de la réglementation sur les vacataires, les privant de fait du minimum de droits associés à un contrat, et les rendant donc ultra-précaires. En voici un édifiant petit récapitulatif.

LE TERME « VACATAIRE » RECOUVRE DEUX STATUTS DIFFÉRENTS DANS LES UNIVERSITÉS

- O Les agents temporaires vacataires (ATV), retraités ou étudiants en troisième cycle, sont limités à un nombre d'heures d'intervention de 96 heures éq. TD. Pratique courante : si X est ATV, et si Y est un collègue non soumis aux mêmes contraintes, déclaration par Y des heures au-delà de la limite des 96 heures TD effectuées par X, paiement à Y et reversement par Y à X du montant, éventuellement défalqué des impôts que paiera Y sur la somme. Évidemment, il arrive que Y ne soit pas « correct » et ne reverse pas les sommes perçues!
- Les chargés d'enseignement vacataires (CEV), doivent justifier d'un emploi principal pour pouvoir effectuer des vacations, et dont l'établissement s'accommode parfois du caractère plus ou moins fictif. Par exemple :
- · L'emploi principal est celui de dirigeant(e) d'une société de « conseil et formation », ou une activité d'auto-entrepreneur(se) : il s'agit souvent de collègues effectuant des heures d'enseignement dans divers organismes de formation, dont certains privés, auprès desquels ils facturent la prestation d'enseignement. C'est parfaitement légal, sauf si une partie des heures d'enseignement effectuées dans les universités ou établissements publics est aussi facturée, et le reste payé en vacations. Dans certains cas le tarif de facturation est le même que celui des vacations, parfois un peu plus élevé. La DGRH du MESR a rappelé l'illégalité de cette pratique, les établissements d'enseignement ne pouvant pas sous-traiter une de leurs missions principales à des sociétés privées.
- L'emploi principal est obtenu par « portage salarial »: une société ou « association » déclare les collègues comme employés par elle, et facture leurs interventions aux divers organismes.
 Les collègues sont salariés de la société ou l'association qui verse les cotisations patronales et salariales, mais leur salaire dépend du nombre d'heures effectuées. Le tarif facturé par les sociétés de portage salarial aux établissements publics recourant à ce subterfuge est, d'après les éléments recueillis (sous couvert d'i



75 euros par heure d'enseignement, sur lesquels les collègues reçoivent entre 19 et 26 euros de salaire horaire net (cotisations salariales déduites) selon la gourmandise de la structure qui les « emploie ». Là encore, il y a parfois « mixage » des modalités dans le cas des établissements publics : une partie des heures d'enseignement est facturée à la société, l'autre est payée directement au collègue, embauché comme CEV puisque justifiant d'une activité principale salariée correspondant à plus de 900 heures de travail (ou plus de 300 heures d'enseignement) par an.

LES RAISONS POUR DEMANDER L'ASSAINISSEMENT DE CETTE SITUATION

- Dans les cas relevant du 1 de la section précédente : tous les collègues, titulaires et précaires, se retrouvent en situation d'illégalité manifeste, et le/la collègue X n'accumule pas les droits de protection sociale correspondant à une partie de son travail réel, quand il/elle ne se fait pas tout simplement escroquer!
- Dans les cas relevant du 2 :
- on masque généralement par ces artifices le fait que les collègues ainsi rémunérés répondent à un besoin permanent de l'établissement;
 on crée une catégorie de collègues souspayés et fragilisés par leur situation instable;

- ces collègues en situation précaire permanente se voient de fait refuser les droits sociaux : congés de maladie, de maternité, congés payés, etc., car leur - employeur - ne les rémunère que pour les heures qu'ils
- Dans tous les cas, ces « statuts » n'ont pas permis de faire prendre en compte jusqu'ici les années de service public pour un calcul d'ancienneté de service permettant d'accéder aux dispositifs de résorption de la précarité (protocoles Sapin – sauf pour les vacataires dits « historiques » – et Sauvadet). Or beaucoup de « faux vacataires » recensés par le SNESUP assurent des volumes horaires très conséquents (entre 200 et 700 heures annuelles) depuis de nombreuses années (jusqu'à 25 ans l).

PROPOSITIONS DE REVENDICATIONS SYNDICALES À PORTER POUR ASSAINIR LA SITUATION

- Des postes de titulaires en nombre suffisant pour répondre aux besoins des établissements, évidemment;
- en attendant que lesdits postes arrivent :
 limitation bien plus stricte du recours aux « vacataires » : suppression du statut d'ATV, limitation du nombre d'heures d'intervention pour les CEV, y compris les non-fonctionnaires.

snesup " 622 - MYRIER 2014

PRÉCARITÉ ENSEIGNANTE DANS LE SUPÉRIEUR S

- l'embauche des collègues devant effectuer un nombre conséquent d'heures d'enseignement (c'est-à-dire plus que la limite qui serait imposée aux CEV, par exemple) sous un statut unique de contractuel d'enseignement, avec encadrement des rémunérations et des obligations de service. Cela pourrait passer par la demande de modification du décret 92-131, en obtenant qu'il ne concerne plus uniquement le pourvoi temporaire de postes de PRAG-PRCE vacants, mais tous les emplois de contractuels recrutés pour répondre à des besoins d'enseignement.



TÉMOIGNAGE

L'installation dans la précarité

J'ai soutenu ma thèse en 2006 à l'Institut d'Études Politiques de supérieure (en 2011-2012, j'ai fait 381 heures éq. TD soit deux Grenoble après avoir été successivement Allocataire de recherche du MESR puis ATER. Depuis j'ai obtenu 3 qualifications dans 3 disciplines du CNU, j'ai publié ma thèse et j'enchaîne les petits contrats de recherche précaires (CDD d'IE ou d'IR à temps partiel entrecoupés de périodes de chômage plus ou moins longues) quand j'ai la chance d'avoir un contrat de travail. En effet, j'enseigne à l'IEP de Grenoble depuis 2003 d'abord comme ATER (2003-2005) puis sans aucun contrat de travail (2005-2013).

Je ne cotise donc pas à la retraite, n'ai aucun droit en termes de congés payés ou de congés maladie et ne suis pas couverte en cas d'accident du travail. Mis à part des vacations, aucun contrat de types CDD ou CDI ne m'a jamais été proposé pour les cours effectués dans cet établissement entre 2005 et 2013 alors que mon service était de durée équivalente et quelquefois

temps pleins) à celui d'un agent titulaire. Depuis 2010, je n'ai pas été rétribuée pour les services d'enseignement effectués soit 731 heures ég. TD, au motif que je n'avais pas d'employeur principal suffisant tandis que, dans le même temps, l'IEP de Grenoble me faisait travailler sur un programme de recherche sans me rétribuer. J'ai donc dû m'inscrire au RSA socle bien que pourtant je travaillais.

Depuis la rentrée 2013, je suis suspendue de cours, car je n'ai pas voulu signer les contrats « rétroactifs » (pour 2010-2012) que l'IEP me proposait, sans indication de volume horaire.

J'ai donc décidé avec l'aide et le soutien du SNESUP d'entamer une procédure pour sortir de cette situation scandaleuse au regard du droit qui touche trop de jeunes chercheurs aujour-

Une vacataire en science politique

FUSIONS, RESTRUCTURATIONS DE L'ESR

Mettre à l'agenda la question de la précarité

-> par Françoise Papa, membre du secteur SDP

Sommées de fusionner ou de se regrouper au sein de communautés, les universités ne pourront plus longtemps refuser de régler les questions de l'emploi précaire et de l'hétérogénéité des conditions de carrière et de rémunération des personnels non titulaires

u-delà des interrogations légitimes sur le Abien fondé d'une organisation future associant au sein de la COMUE (Communauté d'Universités et d'Établissements) les universités de Grenoble 1, 2 et 3 fusionnées, la création de ce nouvel ensemble intervient dans un contexte budgétaire difficile qui génère de fortes inquiétudes, notamment sur le maintien de l'emploi des non-titulaires. La mise en place de commissions thématiques inter comités techniques, réclamée de longue date par les organisations syndicales, a permis d'inscrire à l'agenda la question de la précair l'avenir du

snes

site sans régler la situation de non titulaires qui contribuent par centaines au fonctionnement de nos établissements? L'enjeu est triple : garantir l'emploi dans un contexte de restructuration du site, faire en sorte que les besoins permanents soient satisfaits par des emplois pérennes, mettre un terme à un système générateur de contrats précaires.

PRÉCARITÉ : UN PHÉNOMÈNE STRUCTUREL, INSTITUTIONNALISÉ À L'ÉCHELLE DU SITE GRENOBLOIS

Composés des représentants des organisations syndicales et des directions des établis-



SUPPLEMENT AU MENSOEL le snesup nº 622 - HEVRIER 2014

sements, ces groupes de travail se sont saisi des questions suivantes : l'emploi non statutaire et la mise en œuvre de la loi Sauvadet, le régime indemnitaire des personnels statutaires et l'action sociale. La question de l'emploi a été posée comme une priorité : au fil des ans, l'emploi de précaires, notamment de vacataires ou contractuels liés à la recherche et à l'enseignement, s'est fortement accru, tout en s'institutionnalisant.

Une première étape a consisté à dresser un état des lieux de la situation dans les établissements : il en ressort que l'emploi de vacataires d'enseignement est particulièrement développé dans les disciplines enseignées aux non spécialistes ou qui sont périphériques aux noyaux durs disciplinaires, telles que les langues, la communication, ou l'informatique par exemple. Ces constats confirment aussi l'ampleur et le caractère structurel du phénomène à l'échelle du site. Nous avons mis en évidence des parcours emblématiques de collègues qui, au fil des ans, sont employés indifféremment, successivement ou cumulativement, dans l'un ou l'autre de nos établissements dessinant une carte inédite de l'université unifiée! Notre première conclusion est que nous ne pouvons pas appréhender la réalité de l'emploi précaire sans prendre en considération simultanément la situation de tous les établissements et les parcours de nos collègues précaires au fil du temps. C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui qu'un questionnaire permettant de reconstituer à l'échelle du site la carrière des non-titulaires leur soit systématiquement adressé.

PERSONNELS NON TITULAIRES; DES CONDITIONS D'EMPLOI DISPARATES D'UN ÉTABLISSEMENT À L'AUTRE

L'état des lieux établit également la forte disparité des conditions d'emploi des personnels non titulaires, employés sous des régimes juridiques divers, en vertu de politiques d'établissements elles aussi diverses : la durée et les types de contrats, les rémunérations, les régimes indemnitaires, le déroulement des carrières, les durées de travail, sont loin d'être homogènes.

À brève échéance, nous devrons engager la négociation pour l'harmonisation par le haut des conditions d'emploi et de carrière des personnels titulaires et non titulaires et la définition d'un cadre contractuel commun aux établissements. Notre revendication est claire : à partir de la connaissance précise et documentée des besoins que nous identifions, il faut que nos établissements pérennisent l'emploi des vacataires et des contractuels embauchés pour répondre à des besoins permanents, demande qui passe par une transformation des contrats pour déboucher sur la titulari



Cette charge doit être assumée par l'État et se traduire par un rehaussement des plafonds d'emploi et par des dotations couvrant l'intégralité des coûts de masse salariale et des besoins de nos établissements. Nous attendons de l'État un engagement pluriannuel conséquent sans lequel nos universités n'ont pas d'avenir, qu'elles soient ou non fusionnées.

TÉMOIGNAGE

Témoignage d'une « privilégiée »

En poste depuis près de quatorze ans dans un IUFM et maintenant ESPE, je suis passée par un certain nombre de contrats de travail ATER, et CDD pour enfin parvenir à un CDI d'où ma situation de « privilégiée » par rapport à d'autres statuts d'enseignants plus pré-aires

Cette situation envieuse ne me confère cependant pas tous les droits: à travail et fonction égaux droits inégaux, pourrait-on dire. J'exerce en effet la même fonction qu'un MCF en master première et deuxième année. À savoir, J'enseigne en cours magistraux, en travaux dirigés, en séminaire de recherche et je suis directrice de mémoires. Je valorise la recherche dans mon établissement de par mes publications et la participation régulière à des colloques et séminaires nationaux et internationaux. Cette dernière activité m'a certainement valu d'être qualifiée pour la seconde fois au CNU. Les activités d'enseignement et de recherche correspondent à un emploi du temps de 384 heures, soit le double d'un emploi du temps de MCF pour la même fonction exercée.

Cette non-reconnaissance de fonction s'accompagne d'un immobilisme au niveau du salaire, celui-ci n'a en effet pas évolué depuis six ans et grâce à la convention proposée par le président de notre université qui ne reconnaît que la moitié de l'ancienneté à un contractuel par rapport à un titulaire, je ne peux être revalorisée. Je dois travailler deux ans pour me voir reconnaître un an d'ancienneté. Il est à préciser que je n'ai pas d'échelon non plus. Cette situation de « privilégiée » va m'amener jusqu'à la retraite avec le même montant de salaire et en faisant un calcul assez grossier. J'aurai travaillé près de dix-huit ans pour le même salaire. La prime de recherche n'est pas non plus accordée aux contractuels.

Cet emploi privilégié occasionne cependant de nombreuses interrogations, un CDI ne garantit absolument pas la pérennité de l'emploi pour baisse d'activité par exemple. À chaque réforme, ou restructuration, le contractuel se demande à quelle sauce il va être mangé. Chaque modification de maquette de formation entraînant une redistribution des heures entre les disciplines remet en cause ma légitimité d'enseignant. Combien de fois suis-je dans l'obligation de rappeler à mes collègues que je suis compétente et à même d'intervenir sur des CM et des TD, les CM étant une « prérogative » affichée des « vrais » MFC. Un contractuel n'est pas considéré comme un titulaire, son travail est entaché par son statut de précaire.

Je suis cependant l'arbre qui cache la forêt puisque de nombreux enseignants qui font fonctionner les universités se trouvent dans des situations encore plus dramatiques que la mienne, mais cet état de fait ne justifie pas l'immobilisme de ma direction et de la présidence de l'université sollicitées à de nombreuses reprises depuis quatre ans sans qu'un début de solution ne me soit proposé.

Il est grand temps qu'une prise de conscience collective se réalise ne serait-ce qu'avec ce numéro spécial, que celle-ci soit suivie d'actions concrètes au sein des universités pour rendre leur dignité aux ANT et leur rendre justice par rapport à leur travail.

CDI en ÉSPÉ





PRÉCARITÉ ENSEIGNANTE

DANS LE SUPÉRIEUR

Δ.

۵.

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

Des enseignants sans statut ni reconnaissance

-> par le collectif FLE-FLS

Les enseignants en FLE des universités françaises sont essentiellement des non titulaires. Seules des réponses ministérielles apporteront une solution à une situation qui ne peut plus durer et permettront une harmonisation nationale des conditions de travail et de rémunération.

Statutairement, les enseignants en français langue étrangère (FLE) des établissements d'enseignement supérieur ont connu une période de relative amélioration suite à l'application d'une directive européenne engageant les États à limiter l'utilisation de contrats à durée déterminée dans la fonction publique. La loi du 26 juillet 2005 transposant cette directive en droit français a mis un coup d'arrêt à la multiplication des CDD et parallèlement des recours auprès des juridictions administratives ont permis de réduire le nombre des faux vacataires, précaires du FLE, sans contrat et sans avenir. Malheureusement, les fortes contraintes budgétaires des établissements, la foi aveugle dans la LRU et les RCE, le souhait de disposer de variables d'ajustement, l'idée répandue que l'accueil des étudiants étrangers n'est pas un élément réellement déterminant, entraînent un vrai retour en arrière vers des situations administratives complexes voire incompréhensibles. Des enseignants ont ainsi été incités à se placer sous statut d'auto-entrepreneur pour facturer des heures de formation FLE, les annonces de recrutement de vacataires refleurissent sur les sites professionnels au grand risque de voir se réinstaller la fausse vacation, les temps de service ne diminuent plus voire repartent à la hausse, les salaires quant à eux sont ridiculement bas. Le contexte de gels de poste justifie de surcroît



aux yeux de certains présidents d'université la pression exercée sur ces enseignants contractuels, leur demandant toujours plus sans contrepartie en soulignant le coût qu'ils représentent. Ajoutons les réorganisations consécutives aux fusions et communautés d'université qui entraîneront une vague de fins de contrat voire de licenciements pour les

Les demandes pour la création de concours d'enseignement spécifiquement FLE n'ont jamais abouti et les enseignants exerçant dans les départements de FLE au niveau universitaire se retrouvent dans l'impossibilité

d'accéder à la titularisation, comme cela s'est encore constaté lors de l'application de la loi Sauvadet.

Le statut des enseignants FLE a été abordé lors d'une conférence à l'initiative de l'Association de didactique du FLE (Asdifle), dans le cadre du salon Expolangues. L'Agence de Promotion du FIE s'est également saisie de la question. Mais au delà des éternels constats, il est grand temps que des réponses soient apportées. Malheureusement les pouvoirs publics sont bien silencieux.

Tous contacts avec le SNESUP-FSU relatif au FLE peuvent être pris via l'adresse fle@snesup.fr @

TÉMOIGNAGE

Si on m'avait dit...

Si on m'avait dit en ce temps-là que je signerais un CDD à la rentrée s'est soldée par une contractualisation (mais en CDD seulement) de 2011, je n'en aurais pas cru mes oreilles. En 2003 j'étais vacataire à l'université Marc Bloch de Strasbourg. Toutes les années suivantes j'ai enseigné le tchèque à l'UFR de Langues vivantes à des étudiants enthousiastes et motivés. Je dispensais l'équivalent d'un service d'enseignant-chercheur, je préparais des sujets d'examen, recevais mes étudiants lors de permanences, corrigeais des copies et participais aux réunions et autres tâches administratives et activités culturelles du département d'études slaves. Mon salaire était en moyenne annuelle de 5 800 euros. J'étais payée trois ou quatre fois par an. Bref, J'étais chargée d'enseignement vacataire (CEV), précaire parmi les précaires. De 2008 à 2011 s'est déroulée une longue lutte pour permettre aux vacataires « historiques » (parfois plus de 500 heures de cours par an) d'être reconnus et d'avoir un CDI. Un combat avec le soutien de certains syndicats - le SNESUP n'étant pas le dernier à déployer ses efforts pour faire aboutir le projet. Une démarche qui

quelque vingt collègues vacataires, sur la base d'une convention de gestion qui aligne nos services et nos salaires sur ceux des PRCE, avec une reconnaissance d'ancienneté. Me voilà donc aujourd'hui enseignante contractuelle depuis 3 ans.

Même si mon salaire a augmenté (plus de 800 euros net) et tombe tous les mois, la précarité a pris une autre forme : la quotité de mon contrat n'augmente pas (mi-temps à 192 heures) et mon droit aux heures complémentaires est limité à 20 %. De plus, je vis avec une angoisse permanente : mon contrat sera-t-il renouvelé à la prochaîne rentrée ? Atteindrai-je les six années d'ancienneté où je verrai mon destin enfin auréolé d'un CDI ?

Je reste donc dans la précarité, sans savoir de quoi le lendemain chantera. Mon contrat ne coûte pourtant pas bien cher à l'université et la demande des étudiants d'apprendre le tchèque est bien là. Si on







Doctorants, post-doctorants, défendez vos droits et le service public d'ESR, avec le SNESUP-FSU

Doctorants, sous contrat ou non, français et étrangers, ATER et post-doctorants, ce document du SNESUP-FSU vous est destiné.

-> par Claudine Kahane et Marc Neveu, cosecrétaires généraux du SNESUP-FSU

Que vous vous destiniez aux métiers de l'enseignement et de la recherche — maître de conférences ou chargé de recherche —, à un emploi dans le secteur privé ou dans d'autres administrations, vous êtes engagé dans un parcours riche, mais souvent long et difficile, à un niveau de qualification élevé. Vous êtes un acteur à part entière de la

·Ш

production et de la diffusion du savoir. Attaché à une conception ouverte et collégiale du monde scientifique, à l'écoute des difficultés que vous pouvez rencontrer, avec le souci de vous apporter un soutien efficace, le SNESUP-FSU vous ouvre les portes d'un syndicalisme revendicatif et force de propositions.

L'enseignement supérieur et la recherche sont gravement déstructurés par les réformes et les restrictions budgétaires successives, dont les jeunes doctorants, post-doctorants, ATER..., sont les premières victimes, trop souvent vouées à une précarité inacceptable. Or l'enseignement supérieur et la recherche nécessitent un accroissement de l'emploi scientifique pérenne pour pouvoir se développer au service des besoins sociaux, culturels et économiques de notre pays, au lieu d'engendrer une précarité croissante des jeunes chercheurs et des personnels. La recherche doit pouvoir explorer, avec curiosité et sans limitation, le champ de la connaissance. Les formations doivent développer, en lien avec la recherche, l'esprit critique, les connaissances nécessaires à une vie citoyenne et professionnelle enrichissante, au profit de toutes les catégories sociales et générationnelles. Les quelques 60 000 doctorants ont un rôle éminent à y jouer et leur place doit être mieux reconnue, e



naissance collective de la thèse, qui reste à conquérir. S'engager auprès des doctorants, c'est faire le pari de l'avenir. C'est, depuis longtemps, celui du SNESUP-FSU. Sa cohérence et sa richesse viennent de sa capacité à prendre en compte toutes les facettes des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche, à peser pour permettre

l'expression des enseignants du supérieur, des personnels contractuels et vacataires, des doctorants et post-doctorants, dans les différentes instances de l'enseignement supérieur, pour le service public, pour les étudiants, pour la société.

Le SNESUP-FSU, premier syndicat des enseignants-chercheurs et enseignants du supérieur, tire sa force et son influence de son ancrage dans tous les champs disciplinaires, de son implantation dans l'immense majorité des établissements et des laboratoires. Le syndicalisme que portent le SNESUP-FSU et ses militants défend les valeurs de démocratie et de collégialité, de libertés scientifique et pédagogique, dans une vision globale, moderne et dynamique, du service public d'enseignement supérieur et de Recherche.

Ce document rappelle quelques informations utiles et définit les lignes principales de notre action en direction des doctorants et post-doctorants. Il ne prétend pas être exhaustif. N'hésitez pas à vous rapprocher du secteur « Situation des personnels », qui pourra vous aider à défendre vos droits, du secteur « Vie syndicale » pour vous mettre en relation avec nos sections d'établissements et bien sûr du secteur « Recherche » qui saura être à votre écoute.

Bonne lecture!







ш

VIII)

Doctorants: des situations diverses

es doctorants ne sont pas tous dans la même situation, selon la nature de leur contrat et le montant de leur rémunération. Cette diversité rend d'autant plus difficile pour les intéressés d'être certains que leurs droits sont respectés.

PROPOSITIONS



Afin d'éviter les inégalités criantes de statut et de financement du doctorat, notamment entre disciplines et de lutter contre la précarité des doctorants, le SNESUP-FSU revendique de longue date la création d'un statut de fonctionnaire stagiaire, assorti d'une formation initiale pour ceux qui envisagent une carrière académique (recherche ou enseignement supérieur). Dans l'immédiat, il revendique que tous les doctorants bénéficient de l'accès à un statut protecteur et d'une réglementation nationale négociée, au lieu de la Charte des thèses définie localement.

CONTRAT DOCTORAL

Ouvert à tout doctorant inscrit en première année de thèse depuis moins de six mois, sans condition d'âge, il est conclu entre le doctorant et l'établissement d'inscription, pour une durée de 3 ans, et peutêtre prolongé d'un an. Les activités assurées par le doctorant doivent y être spécifiées (recherches, enseignements, diffusion d'information scientifique et technique, valorisation, missions d'expertise). Une activité ne figurant pas au contrat ne peut lui être imposée. Si un doctorant souhaite exercer une activité absente du contrat d'origine, ceiui-ci doit être modifié par un avenant.

Les rémunérations minimales mensuelles brutes sont de 1 684,93 € pour une activité de recherche seule et 2 024,70 € en cas d'activités complémentaires.

Les financements régionaux s'inscrivent, en général, dans le cadre d'un contrat doctoral, éventuellement complétés par l'établissement afin d'atteindre la rémunération minimale.

Lien utile: http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ pid20536/rubrique-bo.html?cid_bo=50009

ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ

Les enseignants du second degré qui obtiennent un contrat doctoral ou d'ATER doivent en priorité demander un détachement, plutôt qu'un congé – privilégié par l'administration – de façon à ne pas perdre de droits à la retraite au titre de la fonction publique ni à l'avancement.

REVENDICATIONS PROPOSITIONS



Le SNESUP-FSU demande que les postes des enseignants du second degré, docteurs, qualifiés, affectés dans les universités, puissent être transformés en postes de maîtres de conférence.

THÈSES EN ENTREPRISE

Le financement CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) concerne des thèses effectuées en entreprise. Le doctorant est sous contrat (CDD ou CDI) avec celle-ci, qui reçoit en contrepartie une subvention publique de 14 000 €/an. La rémunération brute mensuelle est de 1 957 €. De même, l'Europe propose des «doctorats industriels européens», où l'établissement et l'entreprise doivent appartenir à des pays distincts de l'union européenne ou des états associés.

Lien utile: http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ cid22130/les-cifre.html

DOCTORANTS NON RÉMUNÉRÉS

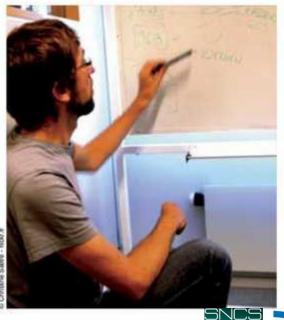
De très nombreux doctorants sont contraints d'effectuer leur doctorat sans l'ir dans les domaines Lettres et SHS. Il appartient alors au directeur de l'école doctorale de s'assurer que les conditions scientifiques, matérielles et financières sont réunies pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche et de préparation de la thèse (arrêté du 7/08/2006 relatif à la formation doctorale).

CHARTE DES THÈSES

L'arrêté du 3/09/1998 impose que «chaque établissement public d'enseignement supérieur adopte, après avis des conseils compétents et consultation de ses écoles doctorales quand elles existent, une charte des thèses. Elle est signée par le doctorant, d'une part, son directeur de thèse et les responsables des structures d'accueil, d'autre part.

Chaque doctorant doit porter la plus grande attention à la charte de son établissement. En effet, beaucoup d'établissements ne respectent pas la réglementation et appliquent une charte qui amoindrit considérablement leurs responsabilités!

En cas de difficultés en cours de thèse, le décret du 23/04/2009 prévoit qu'-une commission consultative est instituée par le règlement intérieur de chaque établissement pour connaître des questions d'ordre individuel relatives à la situation professionnelle des doctorants contractuels. Elle comporte, en proportions égales, des représentants du conseil scientifique et des représentants élus des doctorants contractuels. Cette commission rend des avis motivés au chef d'établissement. Elle peut être saisie à l'initiative de tout doctorant contractuel ou du chef d'établissement.



SUPPLÉMENT AU MENEUEL le snesup N°627 - SEPTEMENE 2014



ш

****E

ATER - Post Docs

STAGES POST - DOCTORAUX

Ils ne devraient pas constituer une situation d'attente d'un éventuel poste, mais une expérience professionnelle apportant un complément indiscutable à la thèse, en rapport direct avec l'emploi visé à son issue. La montée en force des financements sur appels d'offres a fait exploser le nombre de postdoctorants, créant une masse de chercheurs précaires.

PROPOSITIONS SINCE Up-fsu

Le SNESUP-FSU est favorable à l'embauche au plus près de la thèse, les stages post-doctoraux devant faire partie de la formation continue des enseignantschercheurs et chercheurs titulaires. Le doctorat doit être reconnu dans les conventions collectives et par l'État et l'embauche de docteurs dans le public et le privé doit être fortement encouragée.

DOCTORANTS ET POST-DOCS ÉTRANGERS

Sauf pour les doctorants et docteurs originaires des pays de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse, un passeport en cours de validité est nécessaire pour toute la durée du séjour et un visa (payant), demandé auprès des autorités consulaires du pays d'origine. Seuls les contrats doctoraux ouvrent droit au statut de « scientifique » et à une autorisation de travail à temps complet. Lien : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56284/accueil-en-france-des-scientifiques-etrangers.html

REVENDICATIONS SINES Up-fsu

Le SNESUP-FSU demande que les étrangers en contrat doctoral obtiennent un contrat pluri-annuel à leur arrivée. Ils doivent pouvoir légalement travailler et être payés dès la rentrée universitaire, et faire l'objet d'une prise en charge médicale. De façon générale, les conditions d'accueil des étrangers en France doivent être améliorées.

SERVICES D'ENSEIGNEMENT

Enseigner est un passage quasiment obligé pour un doctorant, ou un jeune docteur, qui envisage une carrière d'Enseignant-Chercheur. L'attribution d'enseignements se fait de diverses façons suivant les UFR; il convient de se renseigner en contactant la composante. Quelques règles sont rappelées ci-dessous.

Doctorants contractuels: toute vacation est exclue; des enseignements peuvent être effectués, de 64 heures eqTD par an au plus, si cela est prévu dans le contrat.

Autres doctorants et post-doctorants : ils peuvent assurer des enseignements en vacations, mais doivent s'assurer que leur employeur éventuel autorise ce cumul d'activités.

Lecteurs de langue étrangère : leur service, de 300 heures TP, peut comporter des TD dans la limite de 100 heures. Maîtres de langue étrangère : leur service de 192 heures eqTD peut comporter des cours, à titre exceptionnel.

Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER): leur service est de 192 heures eqTD. Ils peuvent demander à exercer à temps partiel (au minimum 96 heures eqTD) mais pas effectuer des heures complémentaires.

La réglementation prévoit la participation aux tâches liées à l'activité d'enseignement, notamment le contrôle des connaissances et les examens, sauf pour les lecteurs et les vacataires à titre occasionnel.

PROPOSITIONS PROPOSITIONS

snes Up-fsu

Alors que les doctorants contractuels bénéficient de l'équivalence I heure TP = 1 heure TD, la règle est toujours I heure TP = 0,66 heure TD pour les autres enseignants contractuels et vacataires. Le SNESUP-FSU dénonce cette situation inégalitaire scandaleuse et revendique l'application de TP = TD à tous et à toutes les heures, y compris complémentaires.

Le SNESUP-FSU est opposé au statut actuel des ATER, en CDD sur des emplois de titulaires.

CONGÉS, DROITS À RETRAITE, ANCIENNETÉ, ALLOCATION CHÔMAGE

Les congés légaux (maladie, maternité, paternité,...) sont pour la plupart des cas régis par le décret 86-83 relatif aux agents non titulaires de l'État, et comparables à ceux des fonctionnaires ; au-delà d'une certaine durée, ils ouvrent la possibilité, sur demande, d'une prolongation du contrat doctoral.

L'ouverture des droits à pension de retraite se fait dans le cadre du régime général de la sécurité sociale. La possibilité de valider ces services dans le régime de retraite des fonctionnaires a été supprimée depuis le 1" janvier 2013.

Les fonctions antérieures à un recrutement comme fonctionnaire sont prises en compte pour le calcul de l'échelon d'entrée selon des règles qui dépendent du statut sous lequel elles ont été exercées, générant de fortes inégalités.

Le droit à une allocation chômage est ouvert, dans un délai d'un an, par tout financement de thèse ou de post-doc effectué en France, qui s'accompagne d'un bulletin de salaire. En cas de postdoc à l'étranger, justifié par un complément de formation (une lettre du directeur du laboratoire suffit), il est possible de surseoir pendant trois ans à cette allocation et d'en bénéficier à son retour de l'étranger.





snes p 1000 then AN MEMBUEL le snesup 4.627 - 3127 TAMBEL 2014



ш

VIII.

80

Vers un emploi statutaire d'enseignant-chercheur

Pour devenir enseignant-chercheur, la première étape est la qualification par le Conseil National des Universités (CNU), instance nationale composée d'enseignants-chercheurs et assimilés, élus et nommés ; il est organisé en sections, représentant des champs disciplinaires. Un portail est dédié aux opérations relatives à la qualification (dépôt du dossier entre le 11 septembre et le 23 octobre pour l'année 2014) et au recrutement : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html

Des informations sur les sections, sur les critères retenus pour la qualification,... figurent sur le site du CNU : http://www.cpcnu.fr/listes-des-sections-cnu

REVENDICATIONS **PROPOSITIONS**



Pour le SNESUP-FSU, l'évaluation de la recherche ne peut se réduire à la bibliométrie. De plus, la pratique de l'enseignement et les implications dans les actions collectives sont également essentielles pour le recrutement et la carrière des enseignantschercheurs.

Recrutement des Maîtres de Conférence : toujours plus tardif!

Le taux de recrutements deux ans au plus après la thèse ne cesse de diminuer : 68,5 % en 2002 ; 64 % en 2006 et 53 % en 2012 ; celut des embauches 6 ou 7 ans après la thèse ne cesse de croître : 8 % en 2006, 15 % en 2012 !

Les concours de recrutement sont ouverts aux candidats préalablement qualifiés. La plupart des recrutements se font selon une campagne synchronisée; elle débute, pour des postes à pourvoir au 1er septembre, par le dépôt de candidature via l'application Galaxie entre le 27 février et le 1er Avril. Les comités de sélection (jurys des concours) créés pour chacun des postes se réunissent en deux temps : examen des dossiers de candidatures puis audition des candidats retenus. La sélection considère la qualité scientifique du dossier et son adéquation au profil du poste (recherche et enseignement). Un contact direct avec le laboratoire d'affectation de l'emploi est indispensable.

Des outils pour défendre vos droits

REPRÉSENTATION DANS LES CONSEILS

Conseil d'administration, commission de la recherche du conseil académique, conseils d'UFR: sont électeurs et éligibles dans un collège d'enseignants, sur demande, ceux qui assurent au moins 64 heures d'enseignement et les docteurs en fonction de recherche à temps plein.

Conseils des écoles doctorales : 20 % des sièges sont réservés aux représentants des doctorants

Conseils de laboratoire : selon leur règlement intérieur.

Commission consultative des doctorants contractuels : autant de représentants des doctorants contractuels que des enseignants-chercheurs. Elle traite des situations individuelles et peut être saisie par tout doctorant contractuel.

Comité technique d'établissement : les agents non titulaires sont électeurs et éligibles à cette instance, consultée sur de nombreuses questions relatives aux conditions d'emploi et de travail. Seuls les syndicats peuvent y présenter des candidats.

Les prochaines élections professionnelles auront lieu le 4 décembre 2014 : attention, vous ne serez électeur et éligible que si votre contrat est signé avant le 4 octobre. N'bésitez pas à vous rapprocher du SNESUP-FSU!

MÉMO DU SUPÉRIEUR DU SNESUP-FSU

Le mêmo du supérieur apporte une documentation précise sur tous les volets de l'exercice du métier et la carrière des enseignants et enseignants-chercheurs du supérieur. Il est offert à tout adhérent du SNESUP-PSU mais peut aussi être commandé, au prix de 20 euros, au Syndicat.

VOUS SYNDIQUER, POURQUOI?

http://www.snesup.fr/Le-Snesup/Se-syndiquer

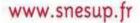
Pour vous informer rapidement et efficacement de vos droits et de l'actualité de l'enseignement supérieur et la

Pour briser votre isolement face à un système complexe, où autoritarisme et bureaucratie sont courants.

Pour porter la voix des doctorants et jeunes docteurs à tous les niveaux et participer à la vie démocratique de votre lieu de

Parce que défendre vos droits et en conquérir de nouveaux passe par l'action collective et organisée du plus grand nombre.

Site Web du SNESUP-FSU





Défendez vos droits snes Up-fsu et le service public d'ESR,





6. L'austérité est « sanctuarisée » par le gouvernement

Le projet de loi de finances pour 2015 annonce, malgré les déclarations d'un optimisme sans lien avec la réalité de la ministre (« Nous avons un beau budget ») de nouvelles difficultés pour les universités. La réduction du nombre d'établissements en simple ou double déficit, dont se vante tant la secrétaire d'Etat, n'est que la traduction des mesures d'économies et de gels de postes draconiennes mises en œuvre partout pour éviter le déshonneur du solde négatif et de « l'accompagnement » par le rectorat qui en résulte immédiatement. Ce n'est en aucune façon un indicateur de bonne santé financière de l'enseignement supérieur et de la recherche!

Communiqué de presse SNESUP-FSU du 26 septembre 2014

UNIVERSITES: MOUVEMENT(1) ou REGRESSION?

La ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et sa secrétaire d'Etat ont tenu leur conférence de presse de rentrée universitaire. Leurs affirmations sont largement contredites par les informations recueillies par le SNESUP-FSU.

Le ministère annonce une stabilité des effectifs en 1ère année de Licence ; les informations recueillies par le SNESUP-FSU auprès des collègues dans les établissements sont bien différentes!

Outre que l'on puisse s'étonner de la précision des chiffres ministériels permettant de mesurer des variations aussi infimes⁽²⁾, alors même que les inscriptions ne sont pas totalement achevées, les données parvenues au SNESUP-FSU, en provenance de 25 universités, indiquent des fortes hausses d'effectifs en L1, en particulier dans les licences Sciences et Technologies (20 % à Grenoble, 27 % à Dijon, de 20 à + 30 % à Nantes...), mais aussi en Sciences Humaines et Sociales (+ 4 % en Droit et Sciences Economiques à Limoges, 20 % en Economie et + 34 % en AES à Bordeaux...). L'enquête, lancée depuis une semaine par le SNESUP-FSU, se poursuit, car un panorama plus complet est bien sûr nécessaire (des baisses existent sans doute dans certaines universités et certaines filières) notamment pour comprendre l'origine de ces hausses (démographie, taux de réussite au bac, transfert depuis d'autres formations, réforme des programmes de lycée ...).

Alors que « la réussite étudiante en premier cycle », et les « innovations pédagogiques » sont présentées comme des priorités, la réalité de terrain évolue dans un sens bien peu favorable.

Les universités sont en situation très difficile pour accueillir un afflux de nouveaux étudiants. Alors qu'il faudrait se réjouir de voir les filières scientifiques se remplir de nouveau, c'est l'inquiétude devant l'impossibilité d'assurer des conditions d'accueil correctes qui domine : groupes de travaux dirigés gonflés à 40 étudiants ou plus (sans places assises pour tous !), étudiants contraints de travailler en trinômes en travaux pratiques, séances d'exercices transformées en cours magistraux, journées continue, enseignements le samedi matin... Les établissements mettent en oeuvre des mesures restrictives, absolument contraires aux améliorations pédagogiques souhaitables : réductions horaires dans des UE d'ouverture, suppression d'options, étudiants changés de filière pour équilibrer les effectifs... Lorsqu'elles ne sont pas appliquées dès cette rentrée (comme en STAPS à Montpellier, ou en anglais à Pau...) des « capacités d'accueil limitées » sont envisagées, voire annoncées pour l'an prochain (à Nantes ou à Toulouse par exemple).

Mme Fioraso affirme que, chaque année, 1000 postes supplémentaires sont affectés dans l'enseignement supérieur. Qui ignore encore qu'un nombre important de postes est en fait gelé ?

Alors qu'en 2011, l'autorisation d'ouverture était de 3613 postes d'enseignants-chercheurs, celle-ci n'est plus que 2847 en 2014 (- 21%). De plus, de 2011 à 2013, ce sont 2080 postes autorisés qui n'ont pas été ouverts au recrutement et pourvus! Cette tendance, systématique depuis le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies en 2009, n'a pas de raison de s'arrêter : le transfert de la masse salariale aux établissements continue à se faire sans compensation intégrale des coûts induits (en 2014, c'est à peine la moitié des 200 M€ d'augmentation des charges qui sera compensée, et ce n'est certes pas l'augmentation de 45 M€ en 2015 (3) du « beau budget » de l'ESR vanté par Mme Vallaud-Belkacem qui renversera la tendance). D'ailleurs, les annonces des gels de postes pour 2015 commencent déjà à sortir : 45 à Dijon, 29 à Pau, 50 à Marne la Vallée, soit, dans ce dernier cas la totalité des postes vacants, et ce sur recommandation même du ministère!

- (1) «L'université en mouvement » est le titre du dossier accompagnant la conférence de presse de rentrée du MENESR.
- (2) Une hausse globale de 0,1 % des effectifs de L1 représente environ 250 étudiants de plus qu'à la rentrée 2013.
- (3) En 2014, l'augmentation initiale était de 113 M€ ; 6 mois plus tard l'annulation de crédits a été de 400 M€!

20 novembre 2014 Sortir de l'austérité « sanctuarisée » !





Communiqué de presse SNESUP-FSU du 2 octobre 2014

Budget 2015 pour l'enseignement supérieur et la recherche : jeu des 1000 emplois, faites vos gels, rien ne va plus!

Avec la parution ce 1er octobre du projet de loi de finances 2015, et malgré des informations encore incomplètes, l'austérité est clairement présente dans tous les secteurs, y compris dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR).

Une « sanctuarisation » qui n'en est pas une !

Le projet de budget pour l'ESR a été présenté par la ministre et la secrétaire d'état comme un « bon budget », avec une augmentation affichée de 45 millions € par rapport au budget initial de 2014, soit environ 23,05 milliards €. Mais cette augmentation est ramenée par le dossier de presse officiel à 36 millions € (en raison de transferts d'emplois et moyens à l'ESR agricole). Or avec une prévision d'inflation à 0,5 %, pour parvenir à un budget seulement équivalent à celui de 2013, pourtant largement insuffisant pour répondre aux besoins de l'ESR, il aurait fallu au moins 115 millions € d'augmentation...

Par ailleurs, dans la présentation du budget 2015, les crédits de la MIRES inscrits au PLF 2015 (englobant ceux du secrétariat d'état à l'ESR et ceux d'autres programmes) sont de 25,7 milliards € hors CAS pension, soit 30 millions € de moins que dans la loi de finances initiales de 2014, à structure constante!

Selon le dossier de presse du PLF2015, « l'optimisation de la gestion financière du secteur de l'enseignement supérieur » devrait rendre possible une nouvelle « contribution au redressement des finances publiques à hauteur de 100 millions € » . Sur quelles bases cette contribution sera-t-elle établie ? Viendra-t-elle en déduction ou en supplément de la mise en réserve automatique de 6 % des crédits de fonctionnement et de 0,5 % de la masse salariale ?

Si nous ne pouvons que nous réjouir de l'augmentation du budget « Vie étudiante » de 42 millions €, principalement consacrée aux bourses étudiantes, il en est tout autrement pour le budget de la recherche. En effet, malgré l'affirmation de la sanctuarisation du budget de la recherche, le PLF 2015 affiche une baisse de plus de 6 millions € sur les programmes financant les principaux organismes de recherche!

Beaucoup de questions sont sans réponse à cette heure, il faudra attendre d'avoir les documents plus détaillés pour préciser l'ampleur du « jeu de bonneteau » sur les chiffres.

Le jeu pipé des 1000 emplois

Le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » diminue de 5 millions €. Il inclut les 1000 emplois « créés », dont le financement exige 58 millions de masse salariale. Ce qui implique une baisse réelle des dotations de fonctionnement d'un montant au moins équivalent à 63 millions d'euros. Les financements pour ces nouveaux emplois seront donc utilisés pour compenser la faiblesse des dotations et, par exemple, payer les personnels déjà en poste, car l'augmentation mécanique de la masse salariale due au "GVT" n'est que partiellement prise en compte dans les budgets... Ainsi, l'IGAENR préconise à l'université de Marne la Vallée de geler la totalité de ses postes vacants et nouveaux, comme cela a été pratiqué à Angers en 2014. Globalement, selon la Cour des Comptes, entre 2012 et 2013, le nombre d'emplois effectivement « consommés » par les établissements d'enseignement supérieur a diminué de 900 équivalents temps plein!

En outre, sur ces 1000 emplois, 361 sont prévus pour les regroupements (COMUE), sans garantie que ces nouveaux établissements soient en mesure de les utiliser. Notons au passage que le ministère prévoit également, grâce aux regroupements, de faire une économie de 123 millions € par « la réorganisation du mode d'allocation des moyens des universités autour des sites où se mettent en place des synergies entre universités et organismes de recherche ».

Menaces sur les budgets d'investissement

Les négociations entre l'Etat et les régions sur les contrats de plan pour la période 2015-2020 font apparaître que les crédits CPER qui seront consacrés à l'ESR sont ceux qui subissent la plus forte baisse, passant à 950 millions contre 2.9 milliards auparavant, selon A. Rousset pour l'Association des Régions de France.

Avec les 3,7 milliards d'économies imposées aux collectivités territoriales dans le cadre du PLF 2015, (11 milliards au total jusqu'en 2017), celles-ci risquent de ne plus être en mesure de contribuer au financement de l'ESR.

> 20 novembre 2014 Sortir de l'austérité « sanctuarisée » !





Par conséquent, les partenariats public-privé (PPP) risquent de revenir à la mode. Pour preuve, malgré les annonces de G. Fioraso sur la nécessité de cesser le recours aux PPP, grevant à terme les budgets des établissements, il est à nouveau prévu deux PPP parmi les quatre investissements annoncés par le ministère.

"L'objectif de réussite du plus grand nombre va de pair avec celui tendant à améliorer l'attractivité de notre système d'enseignement supérieur" affirmaient triomphalement nos deux ministres de tutelle lors de la conférence de rentrée universitaire 2014/2015 qui s'est tenue le 24 septembre 2014.

Les moyens budgétaires accordés sont décidément bien loin de ces ambitions!

Article paru dans le mensuel du SNESUP-FSU (novembre 2014)

Le PLF 2015 sous le signe de l'austérité!

Le projet de loi de finance 2015 (PLF 2015) est un projet d'austérité accrue pour la population. Dès le 23 juin 2014, la rapporteure générale du Budget (PS), Valérie Rabault, indiquait que, selon les prévisions obtenues de Bercy, ce plan d'économies « aurait un impact négatif sur la croissance de 0,7 % par an en moyenne entre 2015 et 2017, et pourrait entraîner la suppression de 250.000 emplois à l'horizon 2017 » (selon Les Echos du 23 juin 2014).

Dans son rapport² sur le PLF 2015, elle indique qu'en 2015, « l'État et ses opérateurs doivent réaliser une économie de 7,7 milliards d'euros [...] » (p 24), précisant que « la mise en œuvre du plan d'économies doit se traduire par une diminution de 1,8 milliard d'euros en valeur sur les crédits des missions du budget général, hors crédits de la mission Relations avec les collectivités territoriales ». Cela se traduit pour la MIRES par une diminution des crédits de 0,1 % entre la loi de finances pour 2014 (ramenée au même périmètre qu'en 2015) et le projet de loi de finances pour 2015 (p 27 et 28).

En ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, les mesures d'économies associées à la MIRES³ par le PLF 2015 sont de 141 millions d'euros (M€) décomposées comme suit (p27):

- « l'optimisation de la gestion financière », pour 100 M€;
- « la réorientation de l'aide aux étudiants », pour 14 M€;
- « l'amélioration des fonctions support », pour 4 M€;
- « des économies sur les aides à l'innovation », pour 23 M€.

Toujours au chapitre des économies, pour les opérateurs de l'Etat, le « montant d'économies attendu [est] de 700 M€ », dont « 123 M€ au titre de la réorganisation du mode d'allocation des moyens des universités », le modèle Sympa, dont la réforme est en cours (p125). Ce nouveau modèle, dont les organisations syndicales ne savent rien, concocté en cénacle clos par la DGESIP, la CPU et la CDEFI⁴, va donc devoir installer des nouveaux « critères », « indicateurs » pour permettre des réductions budgétaires.

En effet, la santé financière des universités ne laisse d'inquiéter. Ainsi, le projet annuel de performances de la MIRES, annexé au PLF 2015, montre que 18 universités avaient, fin 2013, un fonds de roulement en dessous du seuil minimal de 30 iours de fonctionnement.

L'introduction de la masse salariale dans le nouveau modèle⁵, ne laisse rien présager de bon pour l'avenir de l'emploi, pour la résorption de la précarité dans les universités et les organismes. Les emplois seront ils encore la variable d'ajustement pour équilibrer les budgets?

^{5 «} Les résultats, pour les universités, des simulations du nouveau modèle SYMPA sont aberrants » selon G Fioraso 20 novembre 2014







² http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rapports/r2260-tl.pdf

Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur

Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle, la Conférence des Présidents d'Universités et la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs

Le budget 2014 lui-même pourrait déjà mettre toutes les universités en grandes difficultés : la CPU vient de lancer l'alerte en constatant que les universités n'ont reçu en octobre que 80 % du versement attendu, ce qui pourrait affecter la paie de décembre si les négociations entre Bercy et le MENESR ne débloquent pas la situation! »

Autre variable d'ajustement, les effectifs des licences et masters. Selon le projet annuel de performances, les mentions à faibles effectifs⁶ ne devront pas représenter plus de 30% de l'ensemble des mentions en licence et plus de 22% de l'ensemble des mentions en master, en 2016-2017. En 2013-2014, on en dénombre 465, représentant 35.4 % de l'ensemble des mentions de licence, mais seulement 7,8 % des effectifs inscrits en 3e année de licence. Les regroupements et les mutualisations aux objectifs uniquement comptables risquent d'avoir des incidences pédagogiques néfastes. Pour quelles économies ?

Quant aux organismes de recherche rattachés à la MIRES, ils devraient recevoir une subvention globale de 9 Md€ en 2015, en diminution de 64,50 M€ (-0,7 %) par rapport aux crédits votés en loi de finances initiale 2014. En revanche, l'ANR, dont les crédits baissaient depuis 2011, voit sa dotation augmenter de 5 M€ en 2015 (+0,8 %), passant à 580 M€. On s'éloigne chaque année un peu plus de la réaffectation des crédits de l'ANR en crédits de base « récurrents » pour les laboratoires.7

Pourtant, le financement des mesures d'ampleur pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) est possible par une refondation du Crédit Impôt Recherche. Le SNESUP-FSU continue de porter cette exigence, alors que le débat parlementaire se poursuit, en rencontrant les groupes parlementaires. Il appelle ses syndiqué.e.s et ses sections à intervenir auprès de leurs parlementaires pour leur faire part de la situation de leurs établissements et appuyer cette exigence, pour obtenir des moyens pour remplir nos missions de formation et de recherche dans le cadre du service public de l'ESR.

20 novembre 2014





soutenue par

Selon le PLF 2015, les mentions à faibles effectifs en licence sont définies comme celles ayant moins de 50 inscrits en 3e année.

En 2013, la baisse de 73M€ des crédits ANR avait été partiellement compensée par une hausse de 60M€ de crédits récurrents ; en 2014, les crédits ANR avaient baissé de 82 M€ sans compensation.

7. Fausses solutions face à l'austérité

Face à une austérité qui contraint toujours plus les budgets des établissements, qui conduit à transformer la masse salariale en budget de fonctionnement, à préférer les emplois précaires plus faciles à faire disparaître en cas de besoin aux postes de titulaires, à restreindre l'offre de formation, à limiter les capacités d'accueil, à renoncer à des dispositifs de soutien aux étudiants, à dégrader les conditions de travail, de carrière et de salaire des personnels, grande est la tentation de recourir à des « solutions » telles que la sélection (pour ne pas parler de l'augmentation des droits d'inscription) ou à des tour de passe passe pour faire disparaître les dépenses ou dissimuler les coupes budgétaires. Trois exemples révélateurs sont commentés dans les articles et communiqués de presse qui suivent.

Communiqué de presse SNESUP-FSU du 8 octobre 2014

La sélection à l'Université pour « faire avec » la pénurie de moyens ?...

D'abord en août avec la sélection à l'entrée du Master 2, puis le 28 septembre (Dépêche AEF n°487572) en affichant sa volonté de « limiter l'accès de droit » en licence, la CPU cherche à instaurer un verrou de sélection des étudiants à l'entrée à

Pour justifier son projet, elle met en regard le manque de moyens des universités, générateur de dégradation des conditions d'accueil des étudiants en cette rentrée 2014 (tirage au sort, en STAPS notamment, étudiants plus nombreux en groupes de TD et de TP, diminution des heures voire fermeture de formations...)(1) et l'accroissement du flux et de la diversité des étudiants.

Le passage d'une logique d'habilitation à une logique d'accréditation oblige chaque université à faire la démonstration de ses moyens pour faire accréditer ses formations. Dans le contexte d'austérité de la rentrée et avec l'obligation de tenir les objectifs de réussite fixés par le MESR tout en diversifiant les types de publics accueillis, voilà bien une gageure... La CPU se propose de relever ce défi par la sélection!

Relancer la démocratisation dans l'enseignement supérieur, que ce soit en licence, en master ou en doctorat, est une nécessité absolue pour préparer le pays aux défis de demain. Cela nécessite certainement l'implication de tous, mais surtout des moyens humains et financiers à la hauteur. D'après une étude du CEREQ⁽²⁾, les jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2010, n'échappent pas à la dégradation de la conjoncture, mais les non-diplômés demeurent les plus exposés ; en outre, la France est en retard pour le nombre de diplômés d'une classe d'âge : l'élévation du niveau de qualification pour tous est donc une nécessité et l'augmentation du nombre de doctorants passe forcément par celle du nombre d'étudiants en licence.

Les universités créées dans les années 90 par le plan « Universités 2000 », ont permis d'irriguer le territoire national par la recherche et l'enseignement supérieur. Dimensionnées pour l'échelon régional (Artois, Saint-Quentin en Yvelines, Valenciennes...), pluridisciplinaires et souvent qualifiées « de proximité », elles ont vite vu leur capacité d'accueil dépassée (par exemple, l'Université de Marne La Vallée dimensionnée pour 8 000 étudiants en accueille 11 000 actuellement avec 199 postes gelés). Dépassées par leur succès et soumises aux Responsabilités et Compétences Elargies, de nombreuses universités peinent désormais à accueillir plus d'étudiants et la mise en place d'une sélection en L1 se fait désormais plus tentante pour la CPU. Filtrer les étudiants pour dépenser un minimum tout en affichant un taux de réussite plus élevé n'est certainement pas la vision que porte le SNESUP-FSU pour l'université du XXIème siècle. Des solutions existent pour faire réussir le plus grand nombre, y compris les publics les plus fragiles : modalités pédagogiques différenciées (par exemple démarches de projet), construction de parcours s'appuyant sur leurs acquis (comme un étalement sur 4 ans... en évitant les écueils d'une année de propédeutique), ou de dispositifs adaptés aux prérequis techniques que maîtrisent les bacheliers technologiques et professionnels. Le diplôme obtenu au final doit être bien sûr d'égales dignité et valeur pour tous et ce quel que soit le parcours suivi, tant en termes de temps que de progression pédagogique.

L'augmentation du taux de réussite au baccalauréat (+ 1, 1 point en moyenne par rapport à 2013, dont + 4,1 et + 3,4 pour les séries technologiques et professionnelles respectivement) conduit de plus en plus de jeunes, quel que soit leur parcours antérieur en lycée, à souhaiter poursuivre des études supérieures à l'université, tant en licence générale que dans les IUT. La majorité des étudiants d'aujourd'hui - même s'il existe une variabilité selon les spécialités et les métiers visés - aspire à obtenir

20 novembre 2014

Sortir de l'austérité « sanctuarisée » !





ainsi au moins une licence, qu'elle soit générale ou professionnelle.

Accueillir plus d'étudiants, qu'ils soient supposés plus fragiles ou plus à l'aise, dans les conditions permettant leur réussite à l'université nécessite des moyens humains et financiers qui vont au-delà des vœux incantatoires de pédagogie innovante, du mirage du tout numérique, ou de l'expédient, maintes fois tenté, d'une année de propédeutique, masquant mal l'intention de mettre en place, à l'instar du projet Devaguet de 1986, un filtre sélectif ne permettant pas aux jeunes de milieux les plus défavorisés d'accéder à l'enseignement supérieur. Le SNESUP-FSU est porteur d'une tout autre politique émancipatrice et de démocratisation pour la jeunesse.

- 1. voir l'enquête sur la situation de rentrée dans les universités, en tête de ce dossier.
- 2. http://www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/Sortants-du-superieur-la-hausse-du-niveau-de-formation-n-empeche-pas-celle-du-chomage .

Communiqué de presse du 5 novembre 2014 SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU

A quoi joue le gouvernement?

Bercy a prélevé 20% sur la quatrième - et en principe dernière - tranche de la subvention d'État versée aux universités (soit 200 millions d'euros) pour en différer le versement. Dans le contexte de politique d'austérité actuelle, ces 200 millions sont l'objet de discussions au motif de nouvelles économies dans l'exécution budgétaire de l'Etat. L'annonce par la CPU de possibles situations de non versement des salaires en décembre est de nature à susciter des peurs chez les personnels des universités. Ces inquiétudes sont légitimes : certains pays d'Europe ont réduit très substantiellement les salaires des personnels de la fonction publique d'une part, et d'autre part le malaise est réel chez les personnels des universités et des organismes, en proie à des restructurations auxquelles ils n'adhèrent pas, soumis à des conditions de travail qui se dégradent de jour en jour.

Il convient toutefois de s'interroger sur les intentions réelles qui sous-tendent ces annonces. Ne s'agit il pas d'agiter le chiffon rouge du non paiement des salaires pour faire passer la dragée amère d'une amputation réelle mais moins visible de 200 millions du budget des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) ? Le soulagement qui résulterait du paiement final des salaires permettrait de détourner l'attention loin des restrictions portant sur les autres crédits.

Le SNASUB-FSU, le SNCS-FSU le SNEP-FSU et le SNESUP-FSU tiennent cependant à affirmer solennellement qu'agiter un tel chiffon rouge n'est pas raisonnable et ne permet pas d'affronter les causes réelles des difficultés budgétaires que connaissent les établissements. Ils mettent en garde contre toute instrumentalisation des inquiétudes légitimes des personnels et des difficultés dans lesquelles la politique du gouvernement les conduit, notamment en terme de pouvoir d'achat.

D'aucuns seraient mieux inspirés de réfléchir aux méfaits de l'autonomie des universités et du passage aux responsabilités et compétences élargies...

Nous dénonçons depuis plusieurs années la dérive qui conduit l'ESR dans une situation dramatique. La communication gouvernementale sur le budget de l'ESR « sanctuarisé », l'évolution « favorable » de la situation financière des universités, les 1000 postes annuels « créés », les départs à la retraite dans les organismes « intégralement » remplacés ne résistent pas à la réalité des faits qui nous remontent des universités et des organismes. En fait, c'est un milliard de plus par an qu'il faudrait pour le budget de l'ESR, du moins si on se fixe l'objectif de rattraper en 10 ans notre retard sur les dix pays de tête de l'OCDE.

Le rassemblement du 17 octobre a montré que la prise de conscience grandit chez les personnels et les étudiants. D'autres actions d'ampleur se préparent pour les prochaines semaines.





Communiqué de presse intersyndical du 4 novembre 2014















Paris, le 4 novembre 2014

Le dossier handicap ne doit pas faire les frais d'un budget déficitaire des universités !

Nos organisations ont appris incidemment ce week-end, l'existence d'un amendement au projet de loi de finances (PLF) 2015, ajout soutenu par Geneviève Fioraso, Secrétaire d'Etat, tendant à réduire la contribution des universités au FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique). Cette réduction est argumentée par la prise en compte de dépenses effectuées en matière de recherche sur le handicap dans les universités, d'efforts accomplis pour l'insertion des étudiants handicapés... Elle est évaluée à 15 millions d'Euros pour 2015, ce qui correspond au montant de la première contribution au FIPH, qui sera instaurée l'année prochaine, après le passage à l'autonomie de tous les établissements (loi LRU).

Cet amendement de dernière heure, provisoirement enlevé la semaine dernière du PLF pour raison de forme, mais à nouveau annoncé lors du vote public du budget de l'ESR (enseignement supérieur et recherche) ce mardi 4 novembre n'a pas fait l'objet de la moindre concertation à l'échelon du Comité National du FIPHFP. Il apparaît aujourd'hui, après que la CPU (Conférence des Présidents d'Université) ait alerté sur un déficit de 200 millions d'euros pour financer les dépenses obligatoires en 2015.

Nos organisations syndicales ne peuvent accepter que dans ce contexte, cet amendement bricolé en toute hâte ait comme objectif premier de réduire les dépenses de 2015. Les personnels en situation de handicap ne sont pas une variable d'ajustement. L'Etat doit donner les moyens aux établissements de fonctionner. C'est d'ailleurs ce que demande l'ensemble des organisations syndicales du secteur.

D'autre part, sur le fond même de la politique handicap, ce projet d'amendement confond comme pour l'Education nationale la nécessaire mise en accessibilité pour les publics en situation de handicap (aides humaines, accessibilité du bâti ...), et la politique de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap. Pour prendre en compte la situation particulière de l'enseignement supérieur, on peut rappeler que certaines actions soutenues par le FIPHFP, telles les doctorats ou l'apprentissage sont particulièrement propices à initier une dynamique d'accueil dans les universités. Par ailleurs, compte tenu de la période actuelle de transition entre le ministère et les universités, il est déjà prévu que le taux de la contribution soit progressif.

Nous demandons instamment aux député/es de refuser cet amendement de circonstance.

Suite à la mobilisation large et rapide, dont témoigne l'appel ci-dessus, ce projet sidérant d'amendement n'a finalement pas donné suite, malgré le soutien apporté par G. Fioraso!

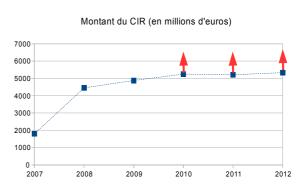
> 20 novembre 2014 Sortir de l'austérité « sanctuarisée » !





8. D'autres choix sont possibles : revoir le Crédit Impôt Recherche

Comme son nom l'indique, le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) a pour but d'encourager les entreprises à investir dans la recherche et l'innovation via des exonérations fiscales. Crée en 1983, il a pris la forme actuelle en 2008, qui a engendré un hausse brutale de son volume et n'a depuis cessé de croître. Son montant pour les années 2010 à 2012 est sous évalué par les données actuelles (en raison des déclarations rétroactives) mais il est supérieur à 5,3 milliards d'euros en 2012 et estimé à 6 milliards en 2014.



Le tableau ci-dessous est révélateur de la disproportion considérable qui existe entre le taux d'accroissement du CIR et le taux d'augmentation des activités de recherche et développement (R&D) des entreprises, notamment pour les plus grandes : un CIR multiplié par 5 entre 2007 et 2012 n'est accompagné que d'une augmentation de 15 % des dépenses de R&D!

	Toutes entreprises	Grandes entreprises	PME
CIR (M€) en 2007	1 682	628 (37%)	591 (35%)
Nombre de bénéficiaires du CIR en 2007	6 810	436 (6%)	5 052 (74%)
Dépenses de R&D (M€) en 2007	24 753	20 291(82%)	4 449 (18%)
CIR (M€) en 2012 (M€)	5 333	3 657 (69%)	1 675 (31%)
Nombre de bénéficiaires du CIR en 2012	14 904	1326 (9%)	13 578 (91%)
Dépenses de R&D (M€) en 2012	30 084	23 285 (77%)	6 798 (23%)
Variation du CIR entre 2007 et 2012	217 %	482 %	183 %
Variation des bénéficiaires de 2007 à 2012	119 %	204 %	168 %
Variation des dépenses R&D de 2007 à 2012	22 %	15 %	53 %

Source: Eurostat, GECIR, MESR-DGRI-C1. La différence entre les chiffres « Toutes entreprises » et « Grandes entreprises » + « PME » vient des entreprise dont la taille n'a pas été précisée

En termes d'embauche de jeunes docteurs, le bilan du CIR n'est guère plus convaincant : le nombre d'embauches déclarées de jeunes docteurs est passé de 439 en 2007 à 1305 en 2012, soit en moyenne 1 embauche pour 15 déclarations, chiffre constant depuis 2007, donc nullement augmenté par les modalités beaucoup plus avantageuses pour les entreprises depuis 2008.

En outre, comme une embauche donne droit à des avantages spécifiques pendant les 24 mois qui suivent, chaque embauche est déclarée au titre du CIR 2 années consécutives. En additionnant les déclarations d'embauche de jeunes docteurs de 2007 à 2012, on obtient le chiffre de 5295, qui indique donc un nombre d'embauches effectif de 2650 docteurs environ sur cette période de 6 ans, soit une moyenne de 440 embauches de docteurs par an.

Rapporté aux quelques 12 000 thèses soutenues chaque année en France (dont plus de 7000 par des doctorants français), l'effet incitatif du CIR à l'embauche de docteur est donc bien modeste!

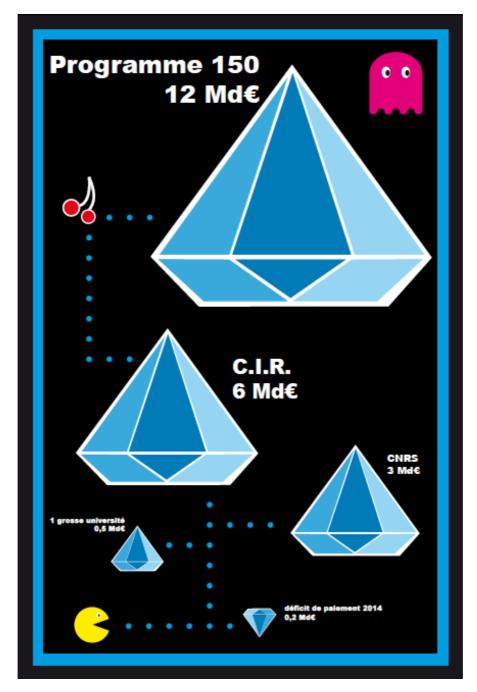
Outre cette efficacité « difficile à établir », le rapport de 2013 de la cour des comptes sur le CIR a pointé plusieurs autres problèmes sérieux qu'aucune étude postérieure n'est venue contredire.



soutenue par



- Une partie conséquente de cette manne fiscale n'est pas consacrée à la recherche, mais constitue en fait ce que l'on appelle pudiquement de « l'optimisation fiscale ».
- « En matière de contrôle fiscal, la direction générale des finances publiques n'est pas en mesure de cibler ses interventions sur les entreprises les plus à risque, celles en particulier qui font un usage frauduleux [...]. »



Le schéma ci-dessus représente les budgets comparés des formations et recherche universitaires (salaires inclus), du Crédit Impôt Recherche estimé pour 2014, du CNRS (salaires inclus), d'une université de grande taille et de la retenue actuellement opérée par Bercy, sur le budget 2014 des universités.





Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour exiger que le CIR soit remis à plat.

Elles dénoncent en particulier :

- son budget démesuré et en augmentation considérable depuis 2008 ;
- ses conditions d'attribution (a minima, à conditionner à l'embauche de docteurs);
- le contrôle de son utilisation (par une instance indépendante et compétente).

L'Académie des Sciences dans un communiqué de presse en date du 8 octobre 2014, dénonce ainsi les difficultés budgétaire des laboratoires, le grave déficit d'emplois scientifiques offerts aux jeunes chercheurs et propose « qu'une partie du crédit-impôtrecherche servant actuellement de soutien à des secteurs éloignés de la recherche scientifique et de l'innovation, pourrait être redirigée vers les besoins réels des laboratoires tout en continuant à soutenir les jeunes entreprises innovantes. »

Les nombreux amendements déjà déposés lors de l'examen du PLF 2015 pour modifier les conditions d'attribution du CIR ne sont pas étrangers à la campagne d'information et de communication du SNESUP-FSU sur ces questions, dont la journée « L'austérité n'est pas une fatalité » du 12 novembre 2014 avait été le premier temps fort. En voici les grandes lignes.

Pour améliorer l'embauche des docteurs et l'aide à la formation doctorale

- → établir un seuil d'emploi de docteurs à partir duquel les grandes entreprises pourraient bénéficier du CIR.
- → ne pas limiter le bénéfice du CIR aux seuls doctorants, mais l'étendre aux personnes qui suivent des formations doctorales.
- → étendre le bénéfice du CIR à toute embauche de docteurs dans les entreprises, même s'il ne s'agit pas d'une première embauche.

Pour lutter contre les effets d'aubaine

- → supprimer les dépenses abusivement éligibles (normalisation, veille technologique, propriété industrielle ...).
- → interdire le cumul du CIR et du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi).
- → comptabiliser les dépenses au niveau « groupe » et pas au niveau « filiale » pour appliquer le taux de CIR réduit (5 % au lieu de 30%) à partir du plafond de 100M€.



9. Les mobilisations grandissent ...

La manifestation remarquée du 17 octobre à Paris et les nombreux rassemblements en régions qui l'ont accompagnée, en faveur de l'emploi scientifique et des financements pérennes de l'ESR, a marqué une première étape encourageante de la mobilisation.

Lettre Flash snesup-tsu

Numéro 08 – 20 octobre 2014

Manifestation pour l'emploi scientifique du 17 octobre: un succès

A l'occasion de l'arrivée des marcheurs et cyclistes de Sciences en marche à Paris, 8 000 personnes ont manifesté vendredi 17 octobre 2014 à l'appel de Sciences en Marche et de la grande majorité des syndicats de personnels et d'étudiants de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR). Le SNESUP-FSU se félicite du succès de cette mobilisation, auquel il a contribué. Dans le contexte de politique d'austérité pour les établissements et d'augmentation du nombre d'étudiants entrant à l'université, la hauteur de cette mobilisation pointe l'urgence de répondre aux revendications portées dans les formations, les services et les laboratoires. C'est une réussite, d'autres sont possibles.



L'exigence d'un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique pour les universités et les organismes de recherche, concernant toutes les catégories de personnels (ingénieurs, techniciens, administratifs, enseignants, enseignantschercheurs, chercheurs), a été fortement affirmée par les manifestants. Ce plan est indispensable pour résorber la précarité et permettre aux universités et aux organismes de répondre à leurs missions de service public pour l'enseignement supérieur et la recherche.



Le financement de ces mesures par une refondation du CIR a été au cœur des revendications des manifestants. Cette revendication rejoint celle du SNESUP-FSU, exprimée de longue date et portée auprès des parlementaires à plusieurs

Dans la matinée, des amendements déposés en ce sens dans le cadre de l'examen à l'Assemblée nationale du PLF 2015 ont été repoussés. Des parlementaires de différents groupes parlementaires étaient présents à la fin de la manifestation, ou ont envoyé des messages. Marie-George Buffet et Isabelle Attard ont précisé des éléments du débat à l'Assemblée nationale et ont apporté clairement leur soutien à nos exigences

Par ailleurs, 660 directeurs d'unités ont signé une lettre à François Hollande porteuse des mêmes revendications et une délégation sera reçue par son conseiller à l'ESR, Vincent Berger le 7 novembre.

Dans l'immédiat, le SNESUP-FSU demande, alors que le débat parlementaire se poursuit en commission jusqu'au 30 octobre, à être reçu par les présidents de groupes parlementaires. Il appelle ses syndiqué.e.s et ses sections à intervenir auprès de leurs parlementaires pour leur faire part de la situation de leurs établissements.

Il appelle toutes les organisations syndicales de l'ESR, à se saisir de la réunion intersyndicale du mardi 21 octobre, pour bâtir dans l'unité la plus large les conditions pour prolonger activement le mouvement engagé et faire que, tous ensemble, nous puissions porter et faire aboutir les revendications, notamment celles exprimées lors de cette journée.

20 novembre 2014





Les 4 et 5 novembre, des représentants des organisations syndicales, des collectifs, des instances nationales (CoNRS, CNU) se sont retrouvés pour débattre des suites à donner à ces actions et ont convenu d'un nouveau temps fort national le 11 décembre.

Communiqué de presse

Le 4 novembre, exigeons des postes et des budgets pour l'enseignement supérieur et la recherche

Le succès de la manifestation du 17 octobre et de "Sciences en Marche" démontre l'ampleur du refus de l'austérité et la volonté de continuer à agir ensemble pour défendre l'emploi et les budgets des universités et organismes de recherche. Le mardi 4 novembre, à l'occasion du vote en soirée à l'assemblée nationale du budget de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les organisations soussignées appellent à se rassembler à 17 h 30 à l'institut Curie puis à manifester en direction de l'assemblée nationale.

A cette occasion, nous proposons de rendre hommage à Marie Curie, en rappelant que c'est devant son buste que François Hollande, le jour de son investiture le 15 mai 2012, a prononcé un vibrant discours sur la recherche. Il est temps de lui rappeler qu'il avait placé la recherche et la jeunesse en premières priorités de la nation. La délégation des directeurs d'unités, recue par le conseiller recherche du Président ce même jour, fera le compte rendu de cette entrevue. Cette première initiative après le 17 octobre permettra d'envisager les suites de nos actions.

> FSU (SNESUP, SNCS, SNEP, SNASUB, SNETAP), CGT (SNTRS-CGT, CGT-IFREMER) SUD RECHERCHE-EPST, SNPTES, SUP'RECHERCHE-UNSA, UNEF

Communiqué de presse

La mobilisation se poursuit dans les universités et les organismes de recherche

A l'occasion du vote du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche le mardi 4 novembre, environ 300 manifestants ont participé à l'hommage à Marie Curie, en présence de Pierre Joliot, puis à une assemblée générale, suivie d'une manifestation en direction de l'assemblée nationale.

Le lendemain 5 novembre s'est tenue une réunion de concertation entre les différents protagonistes de la mobilisation : organisations syndicales de personnels et d'étudiants, Sciences en Marche, collectifs de précaires, représentants des instances scientifiques, de la CPCN (Conférence des Présidents de section du Comité national) (Commission permanente du Conseil national des universités) et des représentants des directeurs de laboratoires signataires de la lettre ouverte à François Hollande.

Cette réunion a permis un échange sur les réponses données par le conseiller recherche de François Hollande à la délégation des directeurs d'unités. L'ensemble des participants a convenu de la nécessité de prolonger les mobilisations dans la durée pour obtenir des moyens en budget et en postes pour les universités et les organismes de recherche et pour lutter contre les réformes en cours.

Ils ont décidé de différentes formes d'action, une initiative à l'occasion de la tenue du prochain CNESER et d'une journée nationale d'action le 11 décembre.

Ce travail de concertation sera prolongé dans la durée.

Snesup-FSU, Sncs-FSU, SNTRS-CGT, CGT-INRA, Ferc-Sup CGT, Sgen-CFDT Recherche EPST, SUD-Recherche-EPST, Sup'Recherche-UNSA, SNPTES, UNEF, Sciences en Marche





Compte-rendu de la réunion du 5 novembre 2014

(http://www.urgence-emploi-scientifique.org/content/compte-rendu-de-la-r%C3%A9union-du-5-novembre-2014)

Le 5 novembre a eu lieu à Jussieu une première réunion de concertation des principaux acteurs du mouvement actuel de l'ESR. Une trentaine de personnes y représentaient des organisations syndicales (SNTRS-CGT, SNCS-FSU, Snesup-FSU, Sup'Recherche UNSA, CGT-INRA), l'UNEF, des comités de précaires, des représentants des Directeurs d'Unités, du Comité National de la Recherche Scientifique, de Sciences en Marche (par Skype), de la Commission Permanente du Conseil National des Universités et de SLU.

Notons d'emblée le caractère exceptionnel d'une telle réunion, inhabituelle par la diversité des acteurs présents, et remarquable par la volonté manifeste des uns et des autres de construire, collectivement la suite d'un mouvement de défense de l'ESR.

Après une introduction par l'animateur de la réunion, Didier Chatenay, Sophie Duchesne a rendu compte de l'entrevue de la veille, à l'Elysée, entre une délégation de DU et Vincent Berger, conseiller de F. Hollande pour l'ESR. Un CR de cette réunion est accessible sur le site UES. La suite de ce compte-rendu ne prétend pas être exhaustif, mais vise à résumer des interventions-clé regroupées ici en questions de principe et modalités de mobilisation.

Motifs de mobilisation

Les raisons de se mobiliser ne sont pas identiques pour des chercheurs, des précaires, des étudiants, des ingénieurs ou des administratifs. Ceci dit, de nombreux problèmes sont communs, et certaines solutions le sont également.

Par exemple, une augmentation du budget des universités est une condition nécessaire à la fois pour répondre à des demandes étudiantes (amélioration des conditions d'encadrement, arrêt du scandale des étudiants qui, comme à Toulouse, ont été obligés de se désinscrire de l'université pour cause de surnombre), à l'embauche des administratifs nécessaires au fonctionnement universitaire (aujourd'hui, une partie du travail administratif est effectué par des enseignants), à la réduction de la précarité parmi les ITRF (aujourd'hui, 46% d'entre eux sont précaires) et les vacataires de l'enseignement supérieur (8000 d'entre eux effectuent une demi-charge d'enseignement).

Un autre exemple concerne la baisse de la participation de l'Etat aux Contrats de Projets Etat Région; outre les inquiétudes que cette baisse provoque en ce qui concerne les projets scientifiques, elle risque également de remettre en question la construction de 40000 logements étudiants et donc de dégrader les conditions de vie étudiante.

Un plan pluriannuel pour l'emploi et une augmentation des budgets ne seront pas suffisants pour résoudre les problèmes de l'ESR si on ne s'attaque pas simultanément aux absurdités dans son organisation et ses modes de financement. La mise en place de ce qu'on désigne couramment comme le « mille-feuille » est le résultat d'une volonté politique mais elle a bénéficié de la complicité d'une partie de la communauté scientifique. Pour en sortir, il faudra d'abord en débattre.

Les derniers mois de mobilisation, et notamment Sciences en Marche, ont permis de populariser l'importance de l'ESR et la nécessité de le défendre, auprès des médias et du grand public.

En revanche, les prises de position de G. Fioraso et de V. Berger montrent que ce gouvernement se refuse absolument à donner la moindre réponse concrète sur la revendication clé que représente un vrai plan pluriannuel pour l'emploi. Seule une évolution du rapport de forces pourra le faire changer d'avis. Nous devons nous préparer à une lutte soutenue, avec des actions répétées régulièrement, à un marathon plutôt qu'à un sprint.

Calendrier des mobilisations

Nous ne devons perdre aucune occasion de faire savoir à ce gouvernement qu'il a tort de faire la sourde oreille, et que les acteurs de l'ESR ne sont pas pessimistes, ils sont en colère.

Une première occasion peut être la visite du président de la République à la Cité des Sciences, pour l'atterrissage de la sonde Rosetta sur la comète Churyumov-Gerasimenko. C'est le 12 novembre vers 16h30. Ci-joint un tract d'annonce du 11 décembre à distribuer le 12 novembre.

On peut aussi s'intéresser aux déplacements et donc à <u>l'agenda de G. Fioraso</u>.

20 novembre 2014





Le **24 novembre** aura lieu une réunion du **CNESER** (*Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche*). consacrée largement aux COMUE, qui sera l'occasion d'un rassemblement et d'intervention des élus des organisations participant à la concertation.

Le gouvernement n'ayant donné aucune suite à la lettre des DU au président de la République, les DU discutent actuellement de la suite à donner à leur action. Suite à une large consultation des signataires de la lettre, l'action privilégiée serait une grève administrative, dont les modalités restent à débattre au cours des semaines qui viennent dans des AG de laboratoire. L'éventualité de passer ensuite de la grève à la démission sera également discutée. Le site UES pourra être utilisé pour l'annonce et le CR de ces AG (envoyer les informations à contact@urgence-emploi-scientifique.org).

Un objectif majeur sera une journée d'action le 11 décembre, au cours de laquelle auront lieu 1) le 11 au matin, des assemblées générales dans les universités et les laboratoires, réunissant étudiants, ingénieurs, techniciens, personnels administratifs, enseignants-chercheurs et chercheurs; 2) des manifestations l'après-midi et en particulier une manifestation unitaire nationale à Paris.

Toujours en décembre, pour préparer cette journée, et à l'occasion du vote du budget par les CA des universités, d'autres AG permettront d'informer les collègues de la réalité des difficultés rencontrées par les différentes catégories de personnels, et de réfléchir ensemble aux moyens d'obliger le gouvernement à prendre les mesures nécessaires.

Pour les objectifs à plus long terme, et sachant que des luttes peuvent s'appuyer sur des échéances électorales, rappelons les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

Ces mobilisations commencent à porter des fruits

Lors de l'examen à l'Assemblée Nationale de la première partie du projet de loi de finances 2015, le 17 octobre 2015, pas moins de douze amendements relatifs à des évolutions du CIR ont été discutés. Proposés par des députés socialistes, écologistes, communistes, radicaux, ils se sont tous heurtés à une opposition systématique du gouvernement, bien résumée par la secrétaire d'Etat à l'ESR : « Le gouvernement actuel a décidé sa sanctuarisation, les avantages avant été jugés plus importants que les quelques inconvénients constatés. »

Depuis, lors du travail en commissions sur l'examen de la deuxième partie du projet de loi de finances 2015, ces amendements ont de nouveau été présentés.

Fait remarquable, la Commission de finances de l'Assemblée Nationale a très largement adopté un amendement présentés par trois députés socialistes, dont la rapporteure de la Commission elle-même, visant à réduire les effets d'aubaine du CIR :

Le CIR est calculé au taux de 30 % sur la fraction des dépenses de recherche inférieure à 100 millions d'euros et au taux de 5 % sur la fraction excédant ce montant. Cette règle est actuellement appréciée entreprise par entreprise, sans consolidation des groupes, elle permet l'optimisation par le 'découpage' des dépenses de recherche au sein de plusieurs filiales. En précisant que "lorsque les dépenses de recherche sont exposées par des entreprises membres d'un groupe [...], le montant de 100 M€ [...] s'apprécie au niveau du groupe", cet amendement permettrait « une économie pour les finances publiques de 530 M€ qui pourraient être réalloués en faveur des chercheurs » est-il précisé dans l'exposé des motifs.





10. Le SNESUP s'inscrit pleinement dans ces mobilisations

Lettre Flash snesup-fsu

Numéro 09 – Novembre 2014

Budget de l'ESR, élections professionnelles : des enjeux déterminants

L'Assemblée Nationale a examiné le 24 novembre le volet enseignement supérieur et recherche (ESR) du Projet de Loi de Finances de 2015. Ainsi que le SNESUP-FSU l'a souligné, ce projet de budget est totalement insuffisant pour permettre l'investissement dans la formation, dans la connaissance, dans l'emploi scientifique dont le pays a le plus grand besoin ; au contraire, les choix budgétaires, telle la « sanctuarisation » du Crédit Impôt Recherche (CIR), contraignent le service public dans une situation d'austérité généralisée. Cette analyse est de plus en plus largement partagée.

Les contre-vérités systématiquement martelées par la secrétaire d'Etat sur le budget « préservé » de l'ESR, les menaces annoncées sur les salaires de décembre des personnels des universités1, ou l'essai de suppression de la contribution des universités en faveur des personnels handicapés2 ne peuvent détourner l'attention des problèmes réels vécus par les personnels et les étudiants. L'affirmation, inlassablement répétée et jamais démontrée, par le Président de la République et son gouvernement, de l'efficacité du CIR en matière de développement de la recherche et d'embauche de docteurs est régulièrement contredite

La manifestation remarquée du 17 octobre à Paris et les nombreux rassemblements en régions qui l'ont accompagnée, en faveur de l'emploi scientifique et des financements pérennes de l'ESR, a marqué une première étape encourageante de la mobilisation. Le 4 novembre au soir, ses organisateurs se sont retrouvés pour rappeler l'importance du financement public de la recherche par le dépôt d'une gerbe en hommage à Pierre et Marie Curie suivi d'une marche jusqu'à l'assemblée nationale où allait se discuter le budget de l'ESR3. La rencontre des directeurs de laboratoires avec le conseiller scientifique du Président de la République, Vincent Berger, l'a confirmé : rien ne Dougera si la mobilisation n'est pas assez forte pour y contraindre le gouvernement !

Le mouvement doit donc continuer à s'amplifier et à s'élargir. Le SNESUP-FSU y contribue, avec ses syndiqués, qui doivent s'engager pour la réussite des prochaines étapes de la mobilisation :

- La semaine d'action des syndicats de la FSU du 17 au 22 novembre
- des assemblées générales d'information et de préparation des actions dans tous les établissements
- le 18 : journée intersyndicale (FSU, Solidaires, UGFF-CGT, FA-FP) sur les salaires et l'emploi dans la Fonction Publique, avec un rassemblement de 12h à 14h aux Invalides
- le 20 : journée « austérité et alternatives » dans l'ESR, à l'initiative du SNESUP, du SNASUB et du SNCS, avec témoignages et propositions issues des établissements, de 13h à 16h dans un amphi de l'université Paris Descartes à Paris.
- le 22 : journée « Education », avec meeting de la FSU à Paris sur son projet éducatif et ses revendications
 - Les initiatives des syndicats, collectifs et instances de l'ESR

Un appel commun à la mobilisation dans la durée, sur les budgets, les postes et les regroupements en cours sera le fil directeur des initiatives qui se dérouleront jusqu'à la fin 2014 :

- déclaration solennelle des organisations syndicales et lecture de l'appel communé lors de la séance du CNESER du 24 novembre, accompagnées d'un rassemblement devant le ministère
- assemblées générales dans les laboratoires et dans les établissements, notamment à l'occasion des votes des budgets, qui donneront lieu à des prises de positions et manifestations coordonnées
- un nouveau temps fort national le 11 décembre, avec rassemblements simultanés à Paris et en Province

Face à des situations analogues d'austérité, la mobilisation se développe dans de nombreux pays européens. C'est notamment le cas de la Grèce, qui connait une situation particulièrement dramatique : la FSU et la CGT appellent a soutenir les personnels de la recherche grecque en lutte et a signer leur petition⁵.

Toutes ces mobilisations s'inscrivent naturellement dans la campagne de la FSU pour les élections professionnelles et ne doivent pas nous faire manquer les étapes importantes de ces scrutins, dont les résultats seront décisifs pour l'avenir de la FSU et du SNESUP-FSU :

- vérification des listes électorales (CTMESR, CTU, CTE, CCPANT)
- inscriptions en ligne pour les élections électroniques (CAP, CAPN)
- messages de campagne nationauxé et locaux (à élaborer par les sections SNESUP, SNASUB, SNCS)

4 décembre : élections professionnelles.



- 1 « A quoi joue le gouvernement ? » du 5 novembre : http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=7141&ptid=5&cid=240
- 2 « le dossier handicap ne doit pas faire les frais du budget déficitaire des universités ! » : http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=7143&ptid=5
- 3 « la mobilisation se poursuit dans les universités et les organismes de recherche » http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=7142&ptid=5
- 4 Appel commun à la journée du 11 décembre, en cours de rédaction et signature par des syndicats, collectifs et instances de l'ESR
- 5 Pétition contre la destruction de la recherche publique en Grèce http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=7134&ptid=5
- 6 Dossier Elections professionnelles <u>http://snesup.fr/Le-Snesup/Dossiers-actu?cid=3875</u>

syndicat national de l'enseignement supérieur – 78, rue du faubourg saint-denis – 75010 – Paris Tél.: 0144799621 - Fax: 0142462656 - Courriel: sg@snesup.fr - Site web: www.snesup.fr

20 novembre 2014





Snesup-fsu

Lettre Flash

Numéro 10 - 10 Novembre 2014

Sortir de l'austérité « sanctuarisée »

La rentrée 2014 dans les universités, malgré des effectifs étudiants en hausse, s'accompagne de moyens budgétaires absolument insuffisants, qui dégradent les conditions d'accompagnement et de travail des étudiants et conduisent même à des instaurations de capacités d'accueil et des suppressions de formation. Les perspectives pour les jeunes chercheurs, avec l'annonce de nouveaux gels de postes et le recours généralisé aux emplois précaires, sont très préoccupantes.

Un an après la mise en place des ESPE, le bilan est très négatif : l'absence d'un cadrage national fort conduit à des inégalités en termes de formation, les moyens alloués ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée, les conditions de travail des formateurs sont fortement dégradées, le temps de service excessif des fonctionnaires stagiaires est incompatible avec une formation en lien avec la recherche.

Le lancement de l'appel à projet PIA2, précipite les établissements dans la course folle aux regroupements et conforte une vision essentiellement utilitariste et concurrentielle de l'enseignement supérieur où IDEX et ISITE concrétiseront la mise en œuvre d'un service public à deux vitesses.

L'austérité « sanctuarisée » par le gouvernement dans le projet de loi de finances pour 2015 annonce de nouvelles difficultés pour les universités et les organismes de recherche. Partout, il est nécessaire de proposer des mesures urgentes, en particulier en termes de budgets et d'emplois.

La conscience que l'ESR est en danger et que son dépérissement menace l'avenir du pays grandit à la fois parmi les personnels et parmi les parlementaires. La nécessité d'alternatives à la réduction de dépenses publiques et la conviction qu'elles ne sont pas un passage obligé pour sortir de la crise, au contraire, sont de plus en plus affirmées.

Le SNESUP-FSU s'inscrit pleinement dans cette démarche, dont la journée du 12 novembre 2013 « L'austérité n'est pas une fatalité » avait été le premier temps fort. Dans le cadre de la semaine d'action de la FSU du 17 au 22 novembre 2014, le SNESUP-FSU organise le 20 novembre une nouvelle journée de témoignages, de mobilisation et de propositions, « Sortir de l'austérité sanctuarisée » rassemblant syndiqués, élus dans les conseils, représentants des instances nationales (CP-CNU, CP-CN) et parlementaires.

Les mobilisations commencent à porter des fruits : après les rassemblements du 17 octobre, en particulier la belle manifestation à Paris à l'arrivée des cortèges « sciences en marche », l'exigence de moyens pour l'ESR et d'une remise à plat du Crédit Impôt Recherche s'exprime par la voix de députés écologistes, communistes, socialistes, radicaux. La commission des finances vient d'adopter un amendement, présenté par sa rapporteure socialiste, qui permettrait de limiter les effets d'aubaines pour les grands groupes et dégagerait une économie de 500 millions qui pourrait aller au budget de l'ESR



C'est un premier pas très encourageant. Nous devons poursuivre, plus nombreux et plus décidés, et nous inscrire activement dans le calendrier des actions du mois de novembre et de celles en préparation pour décembre.

- Semaine d'action de la FSU (17-22 novembre) avec trois temps forts : sur la formation des enseignants le 19, sur l'ESR le 20, sur l'éducation le 22. Cette semaine doit être l'occasion d'AG dans les établissements et les laboratoires, pour préparer la suite.
- Journée intersyndicale (FSU, UGFF-CGT, Solidaires, FA-FP) pour les salaires et l'emploi dans la Fonction Publique le 18 novembre.
- Journée de mobilisation le 15 novembre à l'initiative du Collectif Alternative A l'Austérité.
- Nouvelle mobilisation nationale le 11 décembre, à Paris et en province, à l'appel des syndicats de l'ESR et des collectifs déjà mobilisés le 17 octobre. Sa préparation sera jalonnée de temps forts (le 24/11 lors du CNESER, lors d'AG à l'occasion des votes de budgets...)

4 décembre : élections professionnelles.





11. Quelles alternatives à l'austérité en France et en Europe ?

Le Crédit impôt recherche (CIR) est, dans sa grande part, un simple cadeau fait à des entreprises. notamment des grandes entreprises. Les sommes ainsi perdues pour l'État suffiraient, par exemple, à financer l'enseignement supérieur et la recherche à la hauteur des besoins. Le CIR illustre l'orientation politique suivie en France et en Europe selon laquelle satisfaire l'avidité des banques et des grandes entreprises passe avant les solidarités nationales ou européennes et avant les services publics.

Quelques exemples de cadeaux aux banques et aux grandes entreprises :

- En France, le taux de l'impôt sur les bénéfices des entreprises est de 33,3%. Il était de 50% en 1985. Cette baisse est en lien avec la mise en concurrence généralisée aux échelles européennes et internationales, sans politique fiscale commune à ces échelles. Le coût pour la France est de plus de 18 milliard d'euros⁸.
- Le Crédit impôt compétitivité emploi (CICE), bénéficiant sans aucune contrepartie aux entreprises, est évalué à 20 milliards d'euros pour 2014.
- Les États ne pouvant emprunter à la Banque centrale européenne (BCE), ils empruntent sur les marchés financiers internationaux à des taux plus élevés que ceux de la BCE. En 2014, le surcoût pour la France est de plus de 25 milliards d'euros⁹ (ce qui équivaut à la masse salariale de près de 600 000 travailleurs percevant un salaire mensuel net de 2000 euros¹⁰).
- Le cumul de la fraude fiscale (illégale) et de l'évasion fiscale (légale!) s'élève, selon la commission européenne elle-même, à environ 1000 milliards d'euros au sein de l'UE¹¹. Réduire de moitié ce montant rendrait disponible pour la collectivité une somme équivalente à la masse salariale de près de 12 millions d'européens (proportionnellement environ 1,5 millions de français) percevant un salaire net de près de 2000 euros.

Propositions pour augmenter les recettes publiques

Autoriser les États membres de la zone euro à emprunter auprès de la BCE, sous certaines conditions à définir démocratiquement ; mettre en place une politique ambitieuse contre la fraude et l'évasion fiscales; instaurer un taux d'imposition minimal européen de 50 % sur le bénéfice des entreprises; supprimer le CICE.

Ce sont là des mesures européennes ou françaises qui permettraient une augmentation des recettes publiques françaises d'un montant supérieur à 125 milliards d'euros (l'équivalent de la masse salariale de 3 millions de travailleurs percevant un salaire mensuel net de 2000 euros). Cette somme, traduite en dépense publique, et non plus abandonnée pour l'essentiel aux banques et aux entreprises transnationales, serait un puissant moteur de l'activité économique et donc une source de créations massives d'emplois et de rentrée fiscale. Pour assurer tout le bénéfice de ces mesures, il conviendrait de les accompagner d'une remise en question des accords dit de libre-échange entre l'UE et les autres pays et régions du monde, et de développer des échanges solidaires sur la base des besoins sociaux et environnementaux.

20 novembre 2014





^{8 &}lt;u>http://www.economie.gouv.fr/files/plf2014-essentiel.pdf</u>

⁹ Le montant des intérêts de la dette publique française dépasse 45 milliards d'euros en 2014, pour un montant de la dette dépassant 2000 milliards d'euros (http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=40). L'écart entre les taux d'intérêt des marchés financiers et les taux de la BCE est responsable de plus de 25 milliards d'euros d'intérêts de cette dette (environ 87,5 % de la dette publique de la France est de long terme et résulte de crédits et titres qui ont été émis à des taux supérieurs en moyenne d'environ 1,5 % à ceux pratiqués par la BCE).

¹⁰ Sous la barre de 2,5 fois le SMIC, la somme des cotisations sociales salariales et patronales s'élève à 0,743 fois le salaire net, d'où ce chiffre de 2000 euros.

¹¹ http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/tax_fraud_evasion/a_huge_problem/index_fr.htm

Il existe un projet alternatif aux politiques d'austérités, de marchandisation et de soumission aux marchés et aux dirigeants des grandes entreprises, un projet en faveur des services publics et de la défense des biens communs de l'humanité, au bénéfice de toutes, de tous, de l'ensemble de la société et de la démocratie. Nous en avons ci-dessus présenté quelques points. Face aux politiques d'austérités, face aux violences policières de plus en plus courantes, face aux dangers de l'extrême droite, et face à dégradation rapide de l'environnement, la mise en œuvre de ce projet alternatif est de plus en plus indispensable et urgent. Le SNESUP-FSU - inscrit dans un syndicalisme solidaire de l'ensemble des salariés, au niveau local et national, au plan européen et à l'échelle international - est engagé dans la promotion de ce projet alternatif, et est actif aux plans européen et international. C'est ainsi que, avec le SNCS-FSU, il a été initiateur de l'appel européen ci-après.

Appel des syndicats européens de l'enseignement supérieur et de la recherche pour défendre le potentiel scientifique et académique

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 129 syndicats en Europe, de tous les niveaux du secteur de l'éducation dans 45 pays. Suite à une proposition du SNESUP-FSU et du SNCS-FSU, à l'issue de la réunion du Comité permanent de l'enseignement supérieur et de la recherche du CSEE les 9 et 10 octobre, le Comité du CSEE a adopté l'appel suivant lors de sa réunion des 13 et 14 octobre.

L'enseignement supérieur et la recherche jouent un rôle essentiel dans une démocratie et peuvent apporter une contribution vitale au développement et à la diffusion des connaissances pour l'avenir des diplômés et de la société tout entière, et afin de résoudre les problèmes sociaux, environnementaux et économiques de nos sociétés et de fournir une analyse critique de la société.

Or, l'Enseignement supérieur et la recherche (ESR) sont de plus en plus menacés par le fait que les politiques européennes et nationales se concentrent sur les objectifs à court terme de la recherche, en particulier l'innovation et le transfert technologique, comme seules réponses à la crise économique. Ces politiques reposent sur le modèle de gestion du secteur privé, qui implique un but lucratif et met l'accent sur l'idéologie du marché et sur un financement compétitif des instituts ou organismes de recherche et de leur personnel. Cette approche a pour résultat :

- un emploi précaire et des conditions de travail médiocres et de courte durée,
- la perte de la liberté académique.
- une attaque contre les fondements de la recherche.

Le nombre d'emplois scientifiques stables et sûrs diminue. Le recrutement se tarit. Les départs à la retraite sont repoussés. La précarité est partout et les jeunes chercheurs et enseignants de l'enseignement supérieur en sont les premières victimes, un grand nombre d'entre eux sont contraints de renoncer à une carrière académique. Le potentiel d'éducation et de recherche de l'Europe est menacé et cela conduira à un affaiblissement de son potentiel de recherche et de R&D.

Conformément à la résolution « La Lutte contre la crise, une contribution essentielle de l'enseignement supérieur et de la recherche », adoptée par la Conférence du CSEE de Budapest en 2012, les organisations membres du CSEE expriment leur soutien aux revendications et à la lutte des personnels de l'ESR qui émergent dans différents pays européens pour protéger l'enseignement supérieur et la recherche. Ces deux secteurs sont les victimes des politiques d'austérité, notamment dans les pays du sud, du centre et de l'est de l'Europe. Parmi les actions menées par les personnels de l'ESR, figurent : « Science en Marche » en France, « Carta por la ciencia » et « Marea Roja » en Espagne, « Per la scienza, per la cultura » en Italie, « Manifesto em favour do emprego científico » au Portugal et « Scrisoare către Prim-ministrul Ponta » en Roumanie.

Conformément aux revendications énoncées dans notre résolution du Budapest, nous appelons les institutions de l'Union européenne et chaque pays d'Europe à prendre des mesures en faveur :

- d'une solidarité au sein de l'Union européenne et dans toute l'Europe qui permettra un développement équilibré de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

> 20 novembre 2014 Sortir de l'austérité « sanctuarisée » !





- d'un plan de recrutement pluriannuel ambitieux pour les personnels de l'ESR, fondé sur un emploi sûr, qui est une condition préalable à une éducation et une recherche de qualité :
- d'une augmentation significative du financement de base des établissements/organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur ;
- d'une politique favorable au développement de tous les domaines de la recherche, qui garantisse la diversité des sujets et des approches de la recherche, le respect des méthodes et des temporalités de la de recherche, ainsi que de la liberté académique des personnes, des établissements d'enseignement supérieur et des instituts/organismes de recherche ;
- d'une politique visant à supprimer les inégalités, en particulier dans le domaine de l'égalité des sexes ;
- du rétablissement et du développement d'une approche démocratique et d'un esprit d'équipe au sein des établissements d'enseignement supérieur et des instituts/organismes de recherche.

Nous appelons tous les personnels de l'ESR de nos pays respectifs à se mobiliser pour les journées ou périodes communes d'action avant la Conférence ministérielle et le Forum politique de Bologne, qui se tiendront à Erevan les 14 et 15 mai 2015.



